

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE PAVAGE À HAUTE INTENSITÉ DE MAIN D'ŒUVRE (PHASE DE CONSOLIDATION TECHNIQUE ET AMÉLIORATION ENVIRONNEMENTALE)

BURUNDI

CODE DGD : NN 3014024

CODE NAVISION : BDI 13 077 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ.....	5
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION.....	6
1 ANALYSE DE LA SITUATION.....	7
1.1 BURUNDI ET SON CSLP II	7
1.2 PROGRAMME PAVAGE.....	8
1.3 ZONE D'INTERVENTION.....	12
1.4 AUTRES PROJETS DE PAVAGE	15
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	17
2.1 STRATÉGIE GLOBALE : CONSOLIDATION	17
2.2 AXES STRATÉGIQUES.....	18
2.3 ALIGNEMENT	21
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	23
3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL	23
3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE.....	23
3.3 RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE	23
3.4 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION	32
3.5 ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE	32
3.6 ANALYSE DES RISQUES	33
4 RESSOURCES.....	38
4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES	38
4.2 RESSOURCES HUMAINES.....	39
4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES	40
5 MODALITÉS D'EXÉCUTION.....	42
5.1 CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES	42
5.2 STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI DU PROGRAMME.....	42
5.3 RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES.....	45
5.4 MARCHÉS PUBLICS	48
5.5 ACCORDS D'EXÉCUTION ET ACCORDS DE FINANCEMENT.....	49

5.6	MÉCANISME D'APPROBATION DES ADAPTATIONS DU DTF	49
5.7	PLANIFICATION ET RAPPORTAGE.....	50
5.8	SUIVI ET ÉVALUATION.....	51
5.9	CLÔTURE DE LA PRESTATION.....	52
6	THÈMES TRANSVERSAUX	53
6.1	ENVIRONNEMENT.....	53
6.2	GENRE.....	54
6.3	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET ÉCONOMIE SOCIALE.....	54
6.4	DROITS DE L'ENFANT	55
6.5	HIV / SIDA	55
7	ANNEXES.....	56
7.1	CADRE LOGIQUE.....	56
7.2	CHRONOGRAMME	62
7.3	TDR EXPERT ASSAINISSEMENT	63
7.4	TDR RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	64

ABRÉVIATIONS

ABUTIP	Agence Burundais de Travaux d'Intérêt Public
Asbl	Association sans but lucratif
BAD	Banque Africaine de Développement
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CS	Convention Spécifique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTB	Coopération Technique Belge
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGD	Direction Générale Développement
DTF	Dossier Technique et Financier
EEATU	Eau, Environnement, Aménagement du Territoire et Urbanisme
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
KKC	Kamenge, Kinama, Cibitoke
MEEATU	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
ONG	Organisation non-gouvernementale
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTPCE	Projet de Travaux Publics et de Création d'Emploi
PTPGU	Projet de Travaux Publics et de Gestion Urbaine
RAFI	Responsable Administratif et Financier (International)
SETEMU	Services Techniques Municipaux
SMCL	Structure Mixte de Concertation locale
TdR	Termes de Référence
TPE	Travaux Publics et Equipement (Ministère)

RÉSUMÉ

Le Programme Pavage 3 est une phase de consolidation des Programmes Pavage 1 et 2, démarrés en 2009 et 2010 et prenant fin en 2014.

La consolidation se traduit dans les axes suivants :

- Installation d'un système de collecte/tri/recyclage des déchets solides afin de contribuer à l'assainissement des quartiers pavés en général et afin de protéger le réseau routier
- Travaux de construction des systèmes de drainage dans les zones cibles et en aval des routes pavées (aménagement des exutoires), afin de limiter les problèmes créées par le drainage amélioré (mais donc aussi intensifié) dans les zones d'intervention.
- Extension des travaux de voirie et drainage en HIMO et des formations professionnelles afin d'atteindre une population bénéficiaire accrue et afin d'augmenter l'impact socio-économique
- Intensification du suivi des ex-apprenants et accompagnement vers un autre emploi, soit en tant que PME (ou micro-entreprise), soit en tant que employée dans le secteur privé
- Continuation du suivi de la gestion environnementale des carrières de pavés
- Responsabilisation et sensibilisation des riverains et des autorités locales quant à l'utilisation et l'entretien des infrastructures urbaines, afin d'augmenter la durabilité des ouvrages
- Capitalisation des expériences, afin de contribuer aux autres projets de pavage (voire plus large en HIMO)

Ces axes contribuent à l'amélioration de la durabilité des Programmes Pavage, ainsi qu'à un transfert de compétences dans les différents domaines du Programme (formation professionnelle, technique, systèmes de déchets, maîtrise d'ouvrage, ...) en passant par une capitalisation.

Dans un esprit de décentralisation, l'autorité communale sera au centre des activités et sera intimement associée au projet. Le projet contient une composante de renforcement des capacités des communes cibles.

Ils est prévu que la phase de consolidation durera 2 ans.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

N° d'intervention DGCD	NN 3014024
Code Navision CTB	BDI 13 077 11
Institution partenaire	Ministère de l'Intérieur et Ministère de l'Eau, l'Environnement, l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
Durée de l'intervention	24 mois pour l'exécution (36 mois à partir de la signature de la CS)
Date de l'intervention	2013
Contribution du pays partenaire	n.d.
Contribution belge	4.000.000 euros
Secteur (codes CAD)	43030
Brève description de l'intervention	Cette intervention vient en consolidation du programme en cours de pavage de communes urbaines et périurbaines (BDI 0804911 & BDI 0905211) pour la consolidation des acquis sociaux et de réinsertion sociale des apprenants (formations de niches professionnalisantes et appui à la création d'activités rémunératrices) et la cohérence technique (voiries et infrastructures d'évacuation des eaux de ruissellement) dans les communes Kamenge, Kinama et Cibitoke de Bujumbura.
Objectif global	Le développement économique et social est favorisé par la mise à niveau des infrastructures de transport intra-urbain
Objectif spécifique	Les chantiers à haute intensité de main d'œuvre permettent une insertion des apprenants issus des communes et réhabilitent de façon durable le réseau routier
Résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des compétences sont développées au sein de la population cible 2. Un réseau cohérent de voirie et de drainage à Kamenge/Kinama/ Cibitoke est aménagé 3. La collecte des déchets solides est améliorée 4. Les bonnes pratiques du programme pavage sont capitalisées et diffusées.

1 ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Burundi et son CSLP II

Le Burundi compte 10.5 millions d'habitants (recensement 2012), avec un PIB par habitant de l'ordre de 400 USD (infos 2011). En 2005, 88 % de la population vivait avec moins de 2 USD par jour. L'Indice de Développement Humain du pays, à 0.316, classe le Burundi 183^{ième} sur 185.

« Epruvé par une longue période marquée par des conflits politiques répétitifs et une insécurité généralisée, le Burundi a été, au cours de la dernière décennie, confronté à de grands défis liés notamment à la rupture de la cohésion sociale, au ralentissement du développement économique et à l'accentuation de la pauvreté. C'est dans un tel contexte que le gouvernement a adopté, en 2006, son premier Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I), fruit d'un long processus participatif et inclusif.

La mise en œuvre du CSLP I s'est traduite par des progrès remarquables sur le plan de la stabilité macroéconomique et de l'accessibilité aux services sociaux de base en particulier à la santé et à l'éducation.

Toutefois, le profil général de la croissance est demeuré insuffisant pour résorber significativement la pauvreté. De plus, les répercussions de la crise économique et financière internationale, survenue en 2009 ont fortement contrarié les efforts du gouvernement qui a dû faire face aux chocs précédents - crise énergétique (2006 – 2007) et flambée des prix de première nécessité (2007 – 2009)- dont les effets n'étaient pas entièrement dissipés.

En conséquence, sous l'impulsion du Président de la République et dans la logique des orientations formulées dans la vision Burundi 2025, le Gouvernement du Burundi a entrepris l'élaboration de son deuxième Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté – CSLP II, qui place l'enjeu de la croissance et de la création de l'emploi au centre de ses futurs programmes de réduction de la pauvreté.

Comme le premier, le CSLP II est le résultat d'une démarche participative associant les représentants des communautés à la base, de la société civile, du secteur privé, du Parlement, de l'Administration Centrale et des partenaires au développement. » (Extrait du CSLP II)

L'emploi des jeunes a été identifié comme une importante composante du CSLP II, à même de garantir la paix, la sécurité et la croissance économique du pays : *« l'analyse des priorités pour la consolidation de la paix au Burundi (2011-2015) met l'accent sur les objectifs visant à : (i) promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, l'accès au crédit et la création d'emplois, (ii) améliorer l'encadrement de la jeunesse, (iii) promouvoir les droits de l'homme et des jeunes et (iv) promouvoir le droit des jeunes à un emploi décent. La Stratégie Nationale pour la réintégration socio-économique de la population affectée par la crise et pour le relèvement économique définit les principes qui doivent guider la politique de réintégration économique. Son but est d'adapter les programmes de réintégration à la demande d'emploi et de promouvoir les créneaux économiques porteurs et les projets HIMO. »*

En effet, le chômage est un problème préoccupant qui touche particulièrement les jeunes. En 2009, le taux de chômage était environ trois fois plus élevé chez eux que chez les personnes âgées de 25 à 64 ans. Il est aussi un phénomène essentiellement urbain, dans la mesure où une bonne part de la population rurale se déclare occupée par les activités agricoles. En 2008, le taux de chômage était évalué à 14.4 % à Bujumbura.

La situation actuelle est caractérisée par plusieurs facteurs identifiés dans le CSLP II : absence de

politique nationale en matière d'emploi et mauvaise connaissance du marché de travail ; problème de gouvernance dans la gestion des opportunités d'emploi ; inadéquation entre la formation et l'emploi ; inaccessibilité au système formel de financement ; insuffisance de structures d'encadrement à l'auto-emploi ; faible diversification des créneaux porteurs d'emploi, précarité des emplois et pauvreté au travail.

Le CSLP II propose de mettre l'accent sur l'amélioration de l'offre en intensifiant et diversifiant les capacités de la formation technique et professionnelle, en particulier au niveau secondaire et supérieur, dans des domaines porteurs comme le tourisme, les mines, le transport, les technologies de l'information et de la communication, les bâtiments et travaux publics, etc. Il propose un soutien à l'entrepreneuriat et à la modernisation de l'agriculture comme source de travail pour les jeunes en zones rurales et périurbaines.

1.2 Programme Pavage

1.2.1 Origines

En 2006, la coopération belgo-burundaise a lancé un programme d'urgence au Burundi, avec 4 composantes, dont la composante « Pavage ». Ce programme, exécuté en 2007 et 2008 et aligné fortement avec le Plan d'Action Prioritaire du gouvernement Burundais, a financé le pavage de plusieurs rues dans les communes de Bwiza et Niyakabiga, à hauteur de 3,5 millions d'euro. Ce pavage a été fait à l'entreprise.

Ce programme, ainsi que plusieurs autres initiatives soutenues par d'autres bailleurs, a montré tout l'intérêt de ce revêtement. En effet, les routes pavées sont reconnues pour leur grande durabilité et leur entretien relativement aisé. Par ailleurs, les compétences techniques requises pour paver une route sont relativement simples. Enfin, le pavage est fortement consommateur de main d'œuvre tant en milieu urbain, pour la préparation de la plate-forme et la pose des pavés ou l'installation des bordures et de caniveaux, que périurbain et rural pour l'approvisionnement des chantiers en sable, en gravier et en moellons mais surtout, pour l'extraction et la taille des pavés. Le pavage constitue donc une activité génératrice d'emplois par excellence, autour de laquelle gravitent en outre de nombreux prestataires de services, notamment pour le transport des matériaux.

En général, l'aménagement des voiries urbaines comporte une composante d'assainissement non-négligeable : pour assurer la durabilité des routes, un drainage de qualité des eaux de pluie s'impose. Ainsi, le pavage améliore sérieusement l'assainissement autour de la route même.

En 2008, sur base de l'impact important pour le développement urbain observé (au niveau routier et au niveau de l'assainissement) du programme d'urgence, la Belgique s'est engagé à investir 10 millions d'euro dans le pavage.

Déjà en 2009, la Belgique a engagé encore 6 millions d'euro supplémentaires, en augmentant le budget du programme.

En 2011, le PNUD a confié 1.950.540 euro pour le pavage à Bwiza-Niyakabiga.

1.2.2 Eléments clés du programme pavage en cours

Le programme pavage en cours reprend l'argumentaire évoqué ci-dessus pour le choix du pavage : durabilité, intensité de main d'œuvre, facilité, prix.

Un élément nouveau comparé au programme d'urgence était le « pavage social » : au lieu de passer par des entreprises, le programme, en régie et en étroite collaboration avec les SETEMU (Services Techniques Municipaux) forme des apprenants (chantier école mais également des formations

professionnelles) et les accompagne intensivement pendant leur période d'apprenant sur les chantiers de pavage et après.

D'autres éléments du programme sont l'appui aux tailleurs de pavés, qui a permis d'atteindre une qualité beaucoup supérieure de pavés à un prix plus stable, et le renforcement des capacités des SETEMU.

Ce programme se déroule à plusieurs endroits :

- Bwiza et Niyakabiga, pour une extension des travaux lancés par le programme d'urgence
- Kirundo, afin d'améliorer la voirie urbaine de cette capitale de province
- Kamenge/Kinama/Cibitoke, les 3 communes du Nord de Bujumbura, où le pavage social contribue également fortement à la réinsertion sociale.

L'extension budgétaire du programme Pavage de 10 à 16 millions d'euro a permis d'élargir le scope du programme avec les éléments suivants :

- Vue encore plus holistique sur le pavage dans un contexte de développement urbain:
 - o Construction des infrastructures durables de transport et d'assainissement (y compris drainage des eaux de pluies)
 - o Réinsertion sociale des ex-apprenants via les chantiers-écoles d'apprentissage des métiers de la construction en donnant parallèlement des formations professionnelles à côté des formations humaines (dont le nombre a été augmenté). De plus un appui post cycle d'apprentissage à la recherche d'emploi et la création de mini entreprises.
 - o Gestion environnementale (plantations) et gestion des déchets en vue d'une durabilité des infrastructures.
- Utilisation d'un système d'information géographique (SIG) au niveau des SETEMU
- Renforcement de l'appui à la « filière pavé »
- Développement d'un plan directeur pour l'assainissement (liquide) et le drainage des eaux de pluie et des études pour la gestion des déchets solides
- Un renforcement conséquent de l'équipe Pavage I compte tenu que les travaux supplémentaires se font en régie de travaux et que l'accompagnement social est renforcé.

En septembre 2012, une revue mi-parcours a eu lieu. Cette évaluation a grosso modo confirmé les éléments susmentionnés.

1.2.3 Synthèse des acquis du programme Pavage

Les acquis « agréés » et synthétisés du programme Pavage (situation avril 2012) sont les suivants :

- 17 km de routes pavées
- 770.000 hommes.jours de travail créés
- 872 apprenants formés, et 640 tailleurs de pavés accompagnés

Plus en détail (situation fin 2012), les acquis du programme dans la zone Kamenge/Kinama/Cibitoke (KKC) peuvent se synthétiser comme suit

- Au niveau du renforcement des capacités des SETEMU, le résultat envisagé a été atteint.
 - o 6 personnes formées en SIG, 13 en informatique
 - o Une plate-forme SIG a été installée (l'utilisation reste à optimiser)
 - o Une « brigade pavage » active (réparations partout dans la ville)
 - o Un lot d'équipement (engins de chantier, véhicules, bétonnières, ...) a été fourni, et est mis en œuvre par le programme pavage, qui en paye le fonctionnement
- Au niveau des renforcements des capacités de la population locale, le programme est en vitesse de croisière :
 - o 1578 personnes sont entré dans le programme et ont reçu une formation « humaine » (générale, obligatoire), 1219 personnes ont reçu une formation entrepreneuriale, 116 personnes ont reçu une formation en alphabétisation, 976 personnes ont reçu une formation professionnelle (métier), 246 personnes ont reçu une formation « chantier » (métiers qui sont directement liés au chantier)
 - o Toutes ces formations représentent un total de 285.000 hommes jours de formation, pour un montant de formation de 435.000 euro
 - o Au total, 872 lauréats sont déjà sorti de programme, avec 94.000 euro de bourses d'installation (épargnes) – les autres sont toujours au travail et en formation
 - o Ces ex-apprenants ont créé 80 activités génératrices de revenu (AGR), 10 systèmes d'épargne et 2 PME
 - o Dans les 10 associations de tailleurs appuyées, 405 tailleurs ont été formés à l'exploitation de la carrière, via le système de formation par les pairs.
- Au niveau du pavage même, le programme est également en vitesse croisière, avec le pavage de 800 à 1000 m linéaire par mois :
 - o 12,5 km ont été pavés, avec 23km de caniveaux de drainage construits/réhabilités
 - o La route est pavée devant 947 parcelles, ainsi augmentant leur valeur et situation d'assainissement. Un effet indirect important a été observé par les équipes de terrain : l'assainissement d'une rue stimule les riverains à augmenter le standard de leur maison, et attire les petits commerces. Ainsi, l'investissement dans la rue et le drainage est multiplié par un développement urbain privé important.
 - o Les tailleurs de pavés ont taillé 7,7 millions de pavés, en 310.000 hommes.jours (soit 1040 hommes au travail à temps plein depuis 2010)

Au niveau de la mise en place d'un système de gestion des déchets solides, le programme est dans la phase préparatoire. Des analyses et études ont été faites pour développer une stratégie de mise en place d'un programme pilote de gestion intégrée des déchets ménagers solides dans KKC.

Des zones de transit ont été aménagées à plusieurs endroits, et des chariots ont été achetés pour les collecteurs de déchets déjà identifiés. Les équipes de sensibilisation sont prêtes à se déployer dans les quartiers. Un recensement familial a été effectué, qui servira de base pour le suivi du système.

Une étude de plan directeur d'assainissement des eaux usées et des excréta de Bujumbura est en cours. Le programme est membre du comité de pilotage pour la mise en place d'une Politique Nationale d'Assainissement, ainsi que du comité de mise en place d'une stratégie de gestion des déchets ménagers à Bujumbura. Ces participations, malgré peu visibles, contribuent à une bonne compréhension du contexte et faciliteront la mise en place d'un système de déchets solides dans le cadre du programme.

1.2.4 Les principales observations/recommandations

Les principales recommandations sur base de l'évaluation mi-parcours et des analyses internes sont :

- Mettre en place (éventuellement via des consultances externes) un système de suivi et évaluation, sur base d'un travail de définition des indicateurs et identification des sources externes – où nécessaire, ces sources peuvent être renforcées
- Analyser le double ancrage : les ouvrages sont ancrées à la Mairie et se rapproche du Ministère de l'Education pour l'approche « chantier école ». Impliquer le Ministère de l'Education et ses services appropriés peut créer une synergie bénéfique pour le programme et le Ministère.
- Renforcer le niveau communal (dans le cadre de la décentralisation) pour la mise en place d'un système de déchets solides et pour la gestion de l'entretien des routes pavées, en tenant compte des nouvelles lois de décentralisation ; lobbying pour la mise en œuvre de ces lois auprès des autorités compétentes ; renforcer les liens entre les communes et la Mairie (et les SETEMU)
- Utiliser les SETEMU et leur plate-forme SIG comme cartographe externe, afin de leur donner la pratique après la formation, pour éviter de perdre les compétences et le matériel ; veiller à la pérennité des engins de chantier, vu le manque de moyens des SETEMU pour l'entretien de ces engins, envisager des alternatives à la remise du matériel aux SETEMU
- Intensifier les efforts pour la mise en place d'un système de gestion des déchets solides et sa sensibilisation au niveau communal en utilisant les canaux appropriés (sketch, vidéo, théâtre), afin d'augmenter la durabilité des ouvrages et de consolider l'assainissement des communes
- Capitaliser le programme dans tous ses aspects (chantier-école, technique pavage, HIMO, travaux en régie)
- Continuer les participations dans les groupes sectoriels qui gèrent les études urbaines à plus large échelle que le programme

La revue mi-parcours a recommandé une extension des activités dans l'espace (plus de travaux) et dans le temps (prolongation du programme) afin de mettre en œuvre les recommandations citées ci-dessus, afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires des formations et des travaux, tout en amortissant les coûts de démarrage et valorisant l'expertise acquise par l'équipe du programme.

La Structure Mixte de Concertation Locale a pris note des recommandations et a mis en place une feuille de route pour l'implémentation des recommandations pertinentes.

1.2.5 Phase de consolidation (Pavage 3)

Sur base de ces recommandations, la Belgique s'est engagée, au travers du présent programme, d'assurer une protection des infrastructures par un drainage efficace et de consolider les acquis du programme, et notamment le volet pavage social dans Kamenge/Kinama/Cibitoke, par une dernière phase de 4 millions d'euro.

Cette consolidation maximisera les impacts positifs en assurant une continuité du réseau des infrastructures (routes et drainage) ainsi qu'une consolidation des aspects sociaux (formations professionnelles et humaines des travailleurs en HIMO, réinsertion sociale des bénéficiaires, développement social des quartiers bénéficiaires) et des activités connexes au pavage (gestion des eaux pluviales, gestion des déchets).

En même temps, la consolidation devra assurer la durabilité des ouvrages par la mise en place d'un système d'entretien des routes et de gestion de déchets solides ; et elle devra limiter les impacts négatifs (tels que les inondations en aval des zones de travail) du programme.

1.3 Zone d'intervention

1.3.1 Bujumbura

La ville de Bujumbura a vu sa population augmenter de 235 000 en 1990 à 600 000 aujourd'hui - entraînant une urbanisation parfois anarchique de son pourtour et une réduction significative des terres disponibles pour l'agriculture au sein même de l'agglomération.

La municipalité de Bujumbura est une entité administrative dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. La Mairie est subdivisée en treize communes urbaines : Rohero, Nyakabiga, Bwiza, Buyenzi, Kamenge, Kinama, Cibitoke, Ngagara, Musaga, Buterere, Kanyosha, Kinindo et Gihosha. Chaque commune est subdivisée en quartiers dont le nombre évolue au gré notamment de l'arrivée de nouveaux venus. Les communes sont dirigées par des Administrateurs et les quartiers par des Chefs de quartiers. Les organes de la Mairie sont le Maire et le Conseil Municipal.

Nonobstant la promulgation d'une loi, en 2005, instituant la décentralisation dans l'ensemble du pays, la ville de Bujumbura continue d'être régie suivant un principe déconcentré. Cette situation n'est pas sans poser de nombreux problèmes dans une capitale où les autorités locales des 13 communes urbaines ont été élues au suffrage universel direct, sans pour autant disposer de pouvoirs locaux et des moyens correspondants. Différentes études sont en cours afin de remédier à cette situation. La situation actuelle est que la décentralisation vers les communes n'est toujours pas réalisée. Pourtant, les besoins d'une telle décentralisation se font sentir de plus en plus.

1.3.2 Kamenge, Kinama, Cibitoke

Les deux communes de Kamenge et Kinama ont été durement touchées par la guerre. Une part importante de la population a fui, pour se réfugier à Bujumbura rural, dans les autres communes de Bujumbura ou encore dans les pays voisins.

Avec le retour de la paix, un retour s'est amorcé et ces deux communes ont accueilli tant bien que mal des anciens déplacés, des ex-combattants et des migrants issus de Bujumbura rural. Aujourd'hui, leur population est estimée respectivement à 50 et 65 000 habitants - dont la moitié à moins de 16 ans (et dont 80 % des actifs, à Kinama, sont agriculteurs). Bien qu'elles représentent près de 20% de la population de la capitale, le taux d'équipement de ces deux communes est particulièrement faible. L'eau potable n'est disponible que par le biais de trop rares bornes fontaines, aucun quartier n'est connecté au réseau électrique, aucun système de collecte des eaux usées n'a été installé.

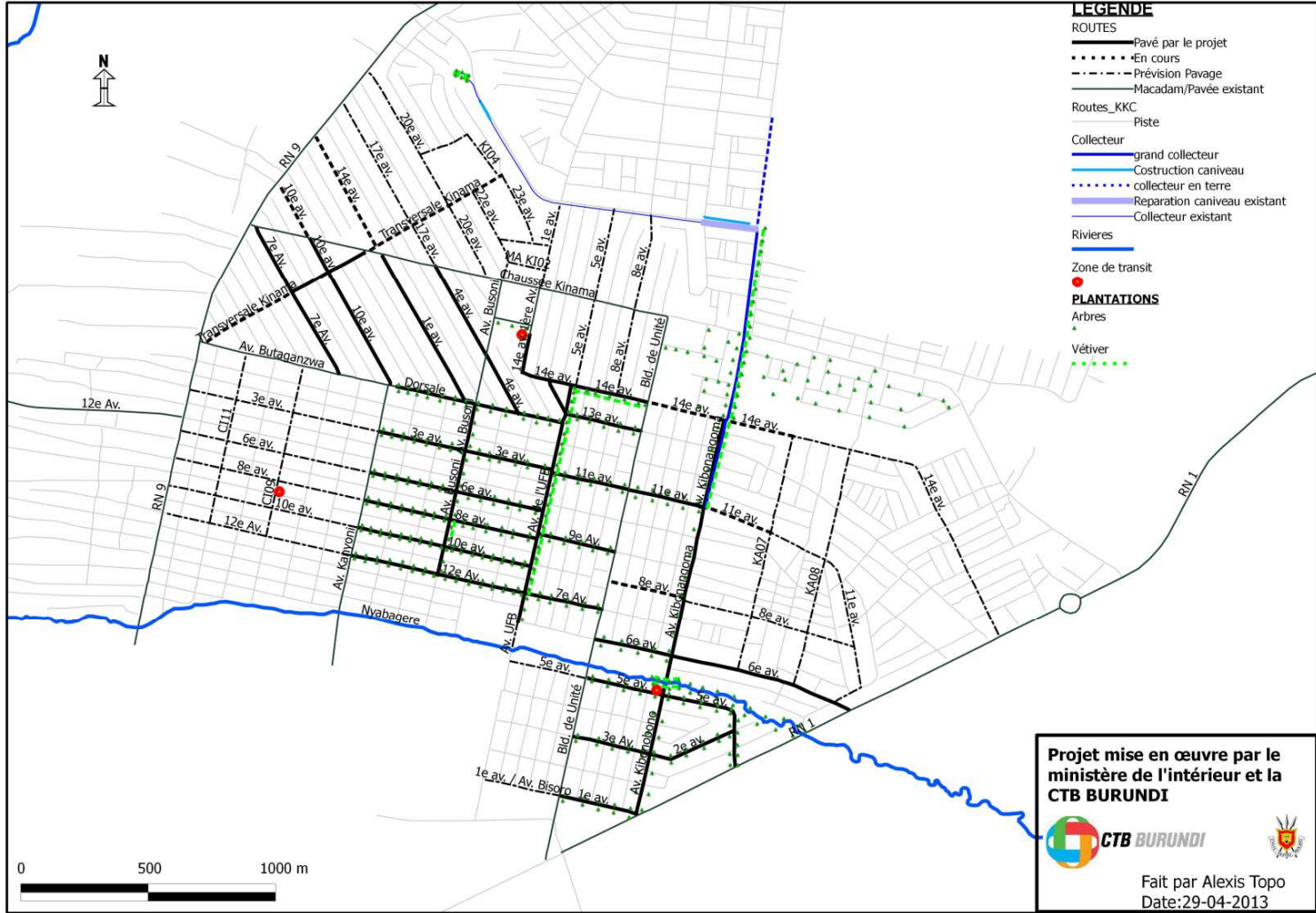
La commune de Cibitoke est frontalière au Nord avec la commune de Kinama, au sud avec la commune de Ngagara et à l'ouest avec la commune de Buterere. Elle compte près de 65 000 habitants dont la majorité tire de faibles revenus de petits métiers divers. 1.765 personnes, dont une moitié d'orphelins de guerre, sont considérées comme vulnérables.

Au niveau routier, la situation avant le Programme Pavage était désastreuse. A part quelques routes bitumées, les routes étaient en terre et en très mauvais état et pour la plupart non-carrossables, et le réseau de drainage quasi inexistant, avec des inondations fréquents comme conséquence. Les acquis du Programme Pavage dans ces 3 communes sont les suivantes (situation mai 2013 – monitoring programme) :

- 17 km de routes pavées (cible 27km pour la fin du programme)
- 30 km de caniveaux construits (cible 40km pour la fin du programme)

Une carte avec les rues pavées est donnée ci-dessous (situation Avril 2013). Cette carte inclut les prévisions jusqu'à la fin du programme pavage (1+2). Les travaux de consolidation à prévoir ne sont pas encore définis dans leur détail et ne sont donc pas mentionnés sur la carte.

Routes / Chantiers du Programme Pavage - Communes de Kinama, Kamenge et Cibitoke



1.4 Autres projets de Pavage

1.4.1 PTPCE/PTPGU

Le Projet de Travaux Publics et Création d'Emploi (PTPCE), suivi par le Projet de Travaux Publics et Gestion Urbaine (PTPGU) est un programme de la Banque Mondiale, cofinancé par la BAD. Sous un angle de création d'emploi, le projet financé par l'IDA et le Gouvernement Burundais, a pour objectif principal la contribution au processus de paix et à la reconstruction du Burundi à travers la création d'emplois réalisée à partir des travaux à haute intensité de main-d'œuvre. Le PTPCE inclut 4 composantes dont celle de réhabilitation et construction des infrastructures de base à la demande des communes et des communautés objet de cette étude.

Pour l'exécution dudit Projet, le Gouvernement du Burundi et l'IDA ont mis en place deux structures autonomes mais complémentaires à savoir l'Agence Burundaise des Travaux d'intérêt Public (ABUTIP) et le Secrétariat Technique du Projet de Travaux Publics et de Création d'Emplois (ST du PTPCE). Cette dernière structure est chargée d'appuyer l'Etat et les collectivités locales dans l'identification, la sélection et la programmation des travaux dont l'exécution est confiée ensuite à l'ABUTIP, qui a la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

En favorisant la méthode HIMO, les deux projets sont très comparables au Programme Pavage d'un point de vue technique. Géographiquement, ces projets interviennent dans d'autres zones que le programme pavage.

Dans un financement additionnel – le PTPGU, ce projet vient compléter le PTPCE. Il inclut également un appui niveau de la gestion urbaine.

Les synergies avec ces projets se synthétisent comme suit :

- Le PTPCE finance le schéma directeur de la gestion des eaux pluviales. Cette étude était initialement prévue dans le cadre du programme pavage, qui fait maintenant partie du comité de suivi de l'étude.
- Cadastre : le PTPGU est en train d'appuyer le cadastre de la ville. Le cadastrage des parcelles et voiries dans les communes KKC sera utile pour le maître d'ouvrage. L'adressage de toutes les rues de Bujumbura est prévue, ce qui formalisera la plan des communes KKC également. Après cet exercice, les habitants pourront chercher des titres de propriété de leur parcelle, ce qui est une évolution cruciale dans l'organisation de l'urbanisation.
- Pavés : l'appui aux associations des tailleurs de pavés par le programme pavage est bénéfique pour toute organisation qui finance ou met en œuvre du pavage (bailleurs, agences d'exécution, entreprises). Le Programme Pavage a ainsi un effet multiplicateur énorme. Le programme a déjà collaboré avec ce projet pour l'élaboration des normes de qualité des pavés.
- Le PTPGU recyclera vraisemblablement des ex-apprenants sur les chantiers du programme pavage dans les entreprises de pavage : en finançant du pavage, le marché pour les entreprises est agrandi, on crée des emplois, pour lesquels les ex-apprenants sont très bien placés.
- Le PTPGU sensibilise les communes sur l'entretien routier communautaire

1.4.2 Pavage Ngozi (BAD)

Le Gouvernement du Burundi a obtenu (en 2009) un financement auprès de la Banque Africaine de Développement pour la réalisation des travaux d'assainissement et de pavage de la voirie au centre urbain de NGOZI sur un linéaire de ±23 km. Ce projet, d'une valeur de 11 milliard de franc burundais (~5.3 million €) a été exécuté par ABUTIP et est finalisé.

1.4.3 PSTPHIMO - projet HIMO au sein du MEEATU

Ce projet situé au sein du ministère de l'Eau, l'Environnement, l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme / DG Aménagement du Territoire a été initié pour effectuer des travaux en HIMO, principalement de routes dans le cadre de la viabilisation, l'adduction de l'eau, les centres de commerce, l'environnement et les pistes rurales.

Ce projet manque de financement à ce moment, sera peut-être doté d'une enveloppe budgétaire venant du ministère cette année 2013.

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Stratégie globale : Consolidation

S'agissant d'un dernier financement pour ce genre de projets par la coopération belge, la stratégie principale du présent programme est la consolidation du programme en cours. En effet, plusieurs recommandations de l'évaluation mi-parcours nécessitent un financement supplémentaire pour être mis en œuvre par le programme.

La consolidation se traduit dans les axes suivants :

- Installation d'un système de collecte/tri/recyclage des déchets solides, afin de protéger les systèmes de drainage des routes pavées, qui sont victime de dépôts illégaux qui bouchent les caniveaux avec des conséquences sur la route et la population riveraine en cas de pluie ; et afin de contribuer à l'assainissement du quartier en général
- Travaux de construction des systèmes de drainage dans les zones cibles et en aval des routes pavées (aménagement des exutoires), afin de limiter les problèmes créées par le drainage amélioré (mais donc aussi intensifié) dans les zones d'intervention.
- Extension des travaux de voirie et drainage en HIMO et des formations professionnelles¹ afin d'atteindre une population bénéficiaire accrue et afin d'augmenter l'impact socio-économique
- Intensification du suivi des ex-apprenants et accompagnement vers un autre emploi, soit en tant que PME (ou micro-entreprise), soit en tant que employée dans le secteur privé
- Continuation du suivi de la gestion environnementale des carrières de pavés
- Responsabilisation et sensibilisation des riverains et des autorités locales quant à l'utilisation et l'entretien des infrastructures urbaines, afin d'augmenter la durabilité des ouvrages
- Capitalisation des expériences, afin de contribuer aux autres projets de pavage (voire plus large en HIMO)

La consolidation assurera ainsi la durabilité technique et sociale du programme pavage. Un travail rapproché du niveau des communes est nécessaire afin de mieux impliquer ces entités.

Cette consolidation suivra les axes stratégiques du programme existant mentionnés ci-dessous et les renforcera.

¹ Les formations professionnelles devraient s'inscrire dans le projet « Appui à la consolidation de la formation professionnelle et technique », prévu – tout comme ce programme pavage 3- sur la tranche incitative du PIC.

Comme le timing de l'engagement de ce projet est inconnu et que le Programme Pavage 3 ne peut pas commencer sans ces formations et sans l'accompagnement social, il est nécessaire d'inclure les formations professionnelles dans le présent Programme Pavage 3. (Voir aussi chapitre 3)

2.2 Axes stratégiques

2.2.1 Développement urbain

La Coopération belge, face à l'urbanisation dans les pays de développement en général et le Burundi en particulier, contribue au développement des infrastructures urbaines afin d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations urbaines. Plus concrètement, il s'agit dans ce programme de :

- Amélioration de la voirie, ce qui permet un trafic plus fluide et moins coûteux, tout en y installant des mesures de protection de la population riveraine (casse-vitesses, protections piétons, ...)
- Amélioration du drainage des eaux de pluie, ce qui diminue les eaux stagnantes propagatrices de maladies
- Amélioration de la gestion des déchets solides (facilité également par l'amélioration de la voirie et donc une meilleure accessibilité)

Découlant de ces travaux d'infrastructure, l'hygiène et la santé de la population riveraine sont fort améliorées. La plus grande accessibilité des quartiers facilite en outre les échanges commerciaux et le trafic utilitaire (transport en commun, évacuation des déchets solides, etc.).

2.2.2 Pavage et création d'emplois

Les avantages techniques du pavage sont nombreux :

- Les routes pavées sont durables et leur entretien aisé et peu coûteux ²: quelques outils et machines élémentaires, des matériaux peu coûteux et disponibles à proximité ainsi qu'un savoir-faire limité suffisent à assurer les petites réparations qui pourraient s'avérer nécessaire. Les communes concernées n'encourront donc pas trop de frais dans l'entretien des ouvrages et pourront exécuter les petits travaux y afférent sans recourir aux services, exorbitants, de prestataires extérieurs.
- Le pavage entraîne de facto une amélioration de l'hygiène et de la santé des quartiers concernés, par l'installation et l'entretien d'un système performant de drainage des eaux de pluies. Sans drainage, ces eaux attaquent rapidement la couche de base et menacent la stabilité de l'ouvrage. Cette contrainte technique est ainsi porteuse d'un avantage immédiat pour la population riveraine en ceci qu'elle contribue à éliminer les eaux stagnantes et réduit en même temps la propagation de maladies hydriques.
- Le recours au pavage permet également d'accommoder l'extension progressive de services de base telle l'adduction d'eau potable ou l'assainissement liquide. En effet, contrairement au béton ou au bitume, les routes pavées peuvent être ouvertes et refermées sans difficulté particulière, pour l'installation de conduites par exemple. Si ce recours doit rester exceptionnel, il n'en présente pas moins un avantage de taille dans des localités où l'extension de ces services est entrevue mais pas encore programmée.

Le recours au pavage génère en outre de nombreux emplois directs et indirects, en milieu urbain sur

² A titre indicatif, un km de route pavée (y compris les caniveaux de drainage), coûte 220.000 euro (y compris les formations et l'accompagnement social) en régie de travaux, 300.000 euro à l'entreprise. La réparation coûte environ 10 euro/m².

les chantiers, comme en milieu rural, dans les carrières, (fourniture de matériaux de construction, transport de ces derniers, etc.). Il constitue donc un choix idéal pour des communes dont les ressources sont limitées, où les services de base sont peu développés et le taux de chômage est élevé.

2.2.3 Une approche HIMO consolidée et réinsertion socio-économique

Le pavage constitue par définition une activité fortement consommatrice de main d'œuvre. Nonobstant l'usage fait actuellement, au Burundi, de l'appellation « Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) », ce seul aspect suffit, pourtant, à qualifier les chantiers réalisés à l'entreprise de chantiers en HIMO.

Néanmoins, la maximisation des aspects HIMO dans le programme est importante, d'où une approche consolidée de la gestion des chantiers écoles en HIMO.

Plusieurs stratégies complèteront l'utilisation de la main d'œuvre afin d'arriver à une approche HIMO intégrée :

- Le programme s'attachera à offrir aux bénéficiaires une plus grande stabilité et sécurité économique par l'établissement de cycles d'apprentissage d'une durée de six à neuf mois (et pas davantage afin de démultiplier le nombre de bénéficiaires de la prestation).
- Ensuite, les compétences techniques de la population cible étant relativement basses, une formation pratique, sur les chantiers-écoles de constructions de routes pavées ou dans les carrières en cours d'emploi sera assurée. Par ce biais, la qualité des travaux sera mieux assurée et la population bénéficiaire acquerra des compétences techniques monnayables auprès des entrepreneurs de la place dès la fin de leur contrat.
- En outre, il sera défini des formations professionnelles pour travailleurs bénéficiaires à l'extérieur de chantiers par un prestataire ad hoc (indépendant, ASBL, centre de formation professionnelle, ...) afin que chaque bénéficiaire acquière un métier utilisable après la fin du programme (niches de formations professionnelles liées ou non aux métiers de la construction).
- Tous les apprenants employés sur le chantier ne pouvant prétendre à un emploi salarié, le programme s'emploiera également à développer un programme de formation dédié à la promotion du micro-entrepreneuriat. Ce dernier comprendra notamment des modules d'alphabétisation, de calcul, d'épargne (y compris bancaire), de gestion, de comptabilité
- Les formations destinées au grand nombre d'apprenants comporteront des modules plus généraux de formation/sensibilisation sur des thèmes différents tels que civisme, la gestion des conflits, le genre, le VIH/SIDA, l'économie familiale,...
- Ce programme sera ouvert à l'ensemble des apprenants employés sur le chantier, en marge de celui-ci. Leur participation effective à ce programme se verra récompensée par le versement d'un pécule en fin de contrat, qui leur permettra de lancer des activités génératrices de revenu.
- Le programme fera un accompagnement après chantier des apprenants, soit dans la création de micro-entreprise ou PME, soit dans la recherche active du travail salarié.

Avec ce dispositif, les communes ciblées verront leur réseau routier et les conditions de vie s'améliorer. De plus, ces trois communes profiteront directement de l'injection d'une masse salariale conséquente et d'un dispositif de formation susceptible d'améliorer durablement les perspectives économiques d'une partie de la population. Enfin, ces localités profiteront indirectement du

programme en ceci que l'insertion économique et sociale des jeunes constitue un gage de calme et de paix.

Au niveau des tailleurs de pavés, le programme continuera l'appui aux associations, avec une notion de sortie de cet accompagnement et une indépendance accrue des associations, qui ont reçu des formations techniques et de gestion ainsi qu'un matériel de qualité afin de produire des pavés de qualité à un prix juste.

2.2.4 Environnement et amélioration du bien-être

Le programme consolidera les efforts de protection de l'environnement à plusieurs niveaux :

- L'appui aux associations de tailleurs de pavés pour l'exploitation en minimisant les dégâts environnementaux et l'appui technique à la réhabilitation des carrières après exploitation
- La lutte anti-érosive et la végétalisation des berges avec des plantes spécifiques
- La mise en place d'un système de gestion des déchets améliorera l'environnement local et le bien-être de la population, et diminuera l'impact environnemental des déchets solides (souvent versés dans les caniveaux et évacués vers le lac Tanganyika à l'heure actuelle). En recyclant et en valorisant une partie des déchets, la partie mise en décharge diminuera.

Au niveau du bien-être, les efforts suivants seront consolidés :

- L'accompagnement social (voir plus haut) améliorera les conditions de vie des bénéficiaires
- Le drainage des eaux pluviales contribue des quartiers plus sains par l'amélioration de l'écoulement et la diminution du risque d'inondations et eaux stagnantes
- L'aménagement des routes facilitera l'accès aux quartiers, les mesures de protection (zones piétonnes, zone de parking, emplacement de bus, casse vitesse, signalisations, éclairage) augmenteront la sécurité qu'elle soit routière ou des personnes.
- L'appui aux associations de tailleurs de pavés induira une amélioration des conditions de travail des tailleurs

2.2.5 Décentralisation

Comme mentionné dans l'analyse de la situation, malgré des lois de décentralisation de la Mairie de Bujumbura, cette décentralisation n'est pas encore mise en œuvre, et les communes ne sont toujours pas autonomes dans leur gestion -contrairement aux communes à l'intérieur du pays.

Le programme s'inscrira de façon pragmatique dans la décentralisation, en impliquant davantage le niveau communal dans le programme. Déjà dans le programme en cours, des conventions ad hoc ont été signées avec la Mairie pour permettre aux communes de gérer le système des déchets solides dans leur entièreté (recettes, dépenses, ressources humaines, ...). Une activité explicite de renforcement des capacités du niveau communal est prévue dans le programme.

Une autonomie financière a été autorisée par le ministère de l'intérieur ; dans les domaines de l'entretien des rues et la gestion des déchets.

Cette responsabilisation de cette activité limitée permet un travail de fond sur l'amélioration de la capacité administrative des 3 communes cibles dans les responsabilités qui leur seront attribuées lors de la décentralisation (qui en mairie de Bujumbura est prévue en 2012-2015)

Les activités principales sont

- La mise en place d'un système communal de gestion des déchets avec responsabilité administrative, collecte des cotisations, gestion de la collecte, transfert des déchets vers la décharge, ...
- La constitution d'un fond via les bénéfices de l'activité de collecte des déchets pour l'entretien des rues et la réparation des caniveaux et rues (via la brigade pavage des SETEMU)

Synthèse

Les stratégies de la phase de consolidation se synthétisent par

- le développement urbain, au niveau socio-économique et infrastructures routières et de drainage
- propre et durable grâce à la mise en place de systèmes de déchets solides et d'entretien
- gérés par les communes
- en créant de l'emploi local pour la population riveraine
- en donnant des formations professionnelles, couplées aux sensibilisations et formations sur d'autres thèmes génériques
- et en accompagnant les bénéficiaires de celles-ci vers leur carrière après programme.

2.3 Alignement

La prestation s'inscrit très largement par ses différents aspects autant sociaux que techniques dans les quatre axes stratégiques du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2 :

- Axe 1 : renforcement de l'État de droit, consolidation de la bonne gouvernance et **promotion de l'égalité du genre**
- Axe 2 : transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et **créatrice d'emploi**
- Axe 3 : **amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de base** et renforcement de la solidarité nationale
- Axe 4 : Gestion de l'espace et de **l'environnement en harmonie avec le développement durable**

Un programme de développement des infrastructures de transport en haute intensité de main d'œuvre (HIMO) reste donc une opportunité à saisir, car elle lie les 4 aspects susmentionnés du CSLP II.

Dans le CSLP 2, le §419 mentionne également : «La Stratégie Nationale pour la réintégration socio-économique de la population affectée par la crise et pour le relèvement économique définit les principes qui doivent guider la politique de réintégration économique. Son but est d'adapter les programmes de réintégration à la demande d'emploi et de promouvoir les créneaux économiques porteurs et les projets HIMO».

Ainsi, le Programme Pavage rejoint également très fortement cette stratégie susmentionnée.

La phase de consolidation répond également au désir du gouvernement du Burundi (comme en témoignent les différentes communications vers l'ambassade de Belgique depuis différentes instances

du gouvernement Burundais) de voir prolongé les activités du pavage et le Programme Pavage de la coopération belgo-burundaise en particulier, pour démontrer les dividendes de la paix dans l'état fragile qu'est toujours le Burundi. et ce au-delà du présent programme de consolidation.

3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 Objectif général

L'objectif général de l'intervention est de :

« Favoriser le développement économique et social par la mise à niveau des infrastructures de transport intra-urbaines. »

3.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique de l'intervention est :

« Les chantiers à haute intensité de main d'œuvre permettent une insertion des apprenants issus des communes et réhabilitent de façon durable le réseau routier. »

L'objectif spécifique de la phase de consolidation a évolué. Il déplace progressivement l'accent de la réhabilitation du réseau intra urbaine sur l'insertion socio-professionnelle pour s'approcher donc du développement économique et social à favoriser dans l'objectif global.

Composantes de l'objectif spécifique :

- Consolidation du développement et pérennisation des infrastructures d'amélioration de l'assainissement liquide (eau pluviale) et solide.
- Amélioration de l'environnement urbain des zones cibles.
- Focus sur les communes comme entité locale (dans une philosophie de décentralisation)
- Développement de l'activité économique et insertion socio-économique des apprenants par la mise en œuvre d'un programme de formation dédié à la mise en place d'activités génératrices de revenus et la réinsertion par le travail ;
- Consolidation de la mise en œuvre des activités de pavage suivant la méthode HIMO afin d'offrir un emploi rémunéré au plus grand nombre ;

3.3 Résultats attendus et activités à mettre en œuvre

Les résultats reflètent les composantes de l'objectif spécifique, tels qu'évoquées dans la fiche d'identification et reprises ci-dessus. Néanmoins, pour des raisons de cohérence avec les Programmes Pavage 1 et 2, les composantes ont été réorganisées selon la structure des programmes en cours. Cette réorganisation n'indique pas d'hierarchie dans les résultats, qui sont tous aussi indispensables pour l'atteinte de l'objectif spécifique du programme.

3.3.1 Résultat R1 : Des compétences sont développées au sein de la population cible

Ce résultat est atteint via le concept du chantier-école, où des apprenants travaillent et apprennent sur le chantier et suivent des cours en parallèle.

De vocation fortement éducationnelle et vu la nature (formation professionnelle des adultes), ce résultat pourrait être atteint par le projet « Appui à la consolidation de la formation professionnelle et technique », prévu – tout comme ce programme pavage 3- sur la tranche incitative du PIC.

Comme le timing de l'engagement de ce projet est inconnu et que le Programme Pavage 3 ne peut pas commencer sans ces formations et sans l'accompagnement social, il est nécessaire d'inclure ce

résultat dans le présent Programme Pavage 3.

Un rapprochement et collaboration entre les deux projets est déjà en cours. La SMCL (voir plus loin) est composée aussi d'un membre du ministère technique du projet « Appui à la consolidation de la formation professionnelle et technique »

3.3.1.1 R1.A1 : Formation des bénéficiaires

Un curriculum adapté aux besoins et attentes de la population cible a été développé dans le cadre du programme pavage en cours et est dispensé à tous les apprenants souhaitant le suivre (concept chantier-école). Ce curriculum est résolument tourné vers le développement économique et propose des modules de formation professionnelle de courte durée (métiers), des modules de formations humaines, ainsi que des formations entrepreneuriales.

Les formations sont l'endroit idéal pour des sensibilisations sur différents thèmes, tel que la gestion des conflits, le civisme, le VIH/SIDA, le genre, planning familial, gestion budgétaire familiale, ... Ces thèmes occupent des modules obligatoires dans chaque formation (« formations humaines »). Des formations sur les droits sociaux des employés peuvent être considérées également, pour les ex-apprenants qui se verront embauchés par des entreprises (de pavage et autres). Les formations humaines sont données par l'ASBL Ikibiri Coalition, ensemble avec d'autres acteurs spécialisés dans la matière.

Les formations entrepreneuriales sont dispensées aux apprenants qui le souhaitent, sous gestion de l'ASBL ADISCO. Une large partie (80%) suit ces formations après avoir suivi les formations humaines. Ces formations qui portent sur l'éveil de la culture d'entreprise, la création et le développement d'une activité génératrice de revenu sont :

- Formation psycho-humaine
- Éveil entrepreneurial
- Comprendre le marché
- Comptabilité simplifiée
- Gestion des ressources humaines

Les formations professionnelles proprement dites concernent des niches comme coupe-couture, informatique, électricité, plomberie, restauration. A côté de ces niches, des formations de métiers liés au chantier de travaux tels que la maçonnerie, ferrailage, magasiniers, soudeurs sont également donnés. Des cours d'alphabétisation fonctionnelle sont donnés sur base volontaire. Ces formations sont données dans les centres de formations professionnelles ainsi que via le secteur privé. Le Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation est et sera associé à cette activité, et des synergies avec les projets de la coopération belgo-burundaise sont et seront développées. Ces projets profiteront des expériences du concept chantier-école et pourront multiplier les effets.

L'élaboration des supports et la dispense des cours seront confiées à des organisations locales (p.ex. ONGs, asbl) ou à des structures de l'Etat ou encore à des particuliers, appuyées par une assistance technique. Dans la mesure du possible, les formateurs chargés de la dispense des cours seront recrutés localement.

A titre d'information, une formation professionnelle coûte environ 100 euro par personne formée et par mois. Le budget de la phase de consolidation permettrait donc la formation de 1500 hommes/mois de formation.

Si nécessaire, le curriculum sera adapté aux besoins constatés par les analyses de l'équipe dans le cadre du monitoring et évaluation du programme. Des adaptations sont notamment possibles dans les métiers liés à l'entretien routier et à la gestion des déchets.

Dans tous les cas, les curricula seront développés de concert avec les bénéficiaires et les services concernés du ministère de l'éducation, des associations œuvrant dans les trois communes et de toute autre personne susceptible d'y contribuer.

3.3.1.2 R1.A2 : Accompagnement social

Sensibilisation

Afin d'assurer le lien entre le chantier, le programme de formation et la communauté locale, il sera fait appel à l'ASBL Ikibiri Coalition. Cette dernière a notamment pour rôle d'informer et de sensibiliser l'ensemble de la population des trois localités quant à la portée du programme et l'approche sociale développée ci-dessus.

Sélection et admission des apprenants

L'asbl Ikibiri Coalition sera plus particulièrement chargée d'arrêter de concert avec la population et ses représentants, officiels ou officieux, les critères devant présider à la sélection des apprenants (et la constitution de la première 'promotion') et le mode de gestion du programme (droits et obligations des apprenants, régime de sanctions, modalités de règlement des conflits, etc.). Elle participera en outre à la définition des artères prioritaires, dans le respect d'éventuelles contraintes techniques et de la logique urbanistique.

Les nouveaux apprenants sont conviés à une semaine de formation avant de commencer à travailler sur le chantier. Ils reçoivent des informations sur le Programme Pavage en général puis plus particulièrement sur l'organisation du chantier-école, les différentes catégories d'apprenants, les bourses, les droits et les devoirs de chacun...

Un compte bancaire est ouvert par le programme pour chaque apprenant. Ce compte servira pour l'accumulation des bourses d'apprentissage chaque quinzaine et la bourse d'installation dispensée à la fin du cycle d'apprentissage.

Gestion des RH chantier

Un organisme s'occupera de la gestion des ressources humaines sur chantier : administration, fiches de présence, paie des apprenants, paiement des bourses d'installation et de formation, ... Cet organisme sera sélectionné sur base d'un marché public.

L'asbl Ikibiri Coalition contribuera, avec les autorités locales, à la résolution d'éventuels conflits liés à l'occupation de la voie publique par des particuliers et se portera au-devant de tout problème communautaire et/ou relationnel qui pourrait survenir au cours du chantier

Accompagnement des ex-apprenants

Cette activité concerne également l'accompagnement actif des ex-apprenants dans la recherche d'un nouvel emploi, soit en tant que salarié, soit en tant que indépendant (micro-entreprise, PME, ...).

Le programme pavage a observé que seulement une petite fraction (5%) des ex-apprenants veut se lancer dans une autre activité entrepreneuriale, la plupart d'entre eux risquent de retomber dans le chômage s'ils ne sont pas accompagnés jusqu'à un emploi salarié. La phase de consolidation fera un rattrapage de l'accompagnement des ex-apprenants, en incluant plus explicitement la recherche d'un travail salarié comme option.

En effet, même si les formations professionnelles sont données avec le but d'apprendre un métier qui

puisse assurer un revenu en tant que micro-entrepreneur, ces mêmes formations peuvent être valorisées comme employé dans une entreprise. Des collaborations avec des organisations actives dans ce domaine d'adéquation de l'offre de travail avec la demande seront cherchées, et le spectre des formations professionnelles (activité R1.A1) peut être adapté en fonction des analyses du marché de travail (salarie).

Le taux de succès de cet accompagnement pourra être mesuré par le taux de chômage parmi les ex-apprenants, comparé au taux de chômage des communes en général.

L'asbl ADISCO s'occupe de cet accompagnement, avec l'asbl Ikibiri Coalition.

3.3.1.3 R1.A3 : Appui à la filière pavé

Le pavé reste l'intrant principal des chantiers pavage du programme. La filière pavé a connu quelques problèmes au passé :

- Mauvaise qualité des pavés, et donc une proportion importante de pavés refusés (et non payés)
- Exploitation des ressources humaines dans les carrières, par les intermédiaires (commissionnaires).
- Conséquences environnementales de l'exploitation des carrières et environnement juridique.

Le programme pavage a contré ces aspects par un appui à la filière pavé. Cet appui consiste en :

- Formations (en métier, mais aussi en gestion et environnement par exemple)
- Crédit outillage (la qualité des pavés et le rythme de production augmentent en utilisant des bons outils)
- Amélioration de la qualité des pavés (contrôle qualité sur site)
- Amélioration de la gestion environnementale des carrières
- Appui légal/consultance aux associations

La filière pavé a été fortement améliorée, au profit non seulement du programme pavage de la coopération belgo-burundaise, mais également au profit de toutes les autres instances qui contribuent au développement urbain par le pavage.

Pendant la phase de consolidation, l'appui à la filière pavé sera également consolidé : un suivi permanent au niveau de la qualité des pavés et de la gestion environnementale sera fait par le programme. Sur base du curriculum développé pour les apprenants sur les chantiers-écoles, la phase de consolidation planifiera des formations humaines (genre, VIH, gestion économie familiale, ...) pour les tailleurs de pavés également.

Cette activité couvre également les primes pour l'amélioration environnementale (réhabilitation des carrières après exploitation) et sociale (protection des travailleurs, renforcement des associations).

Afin de consolider cette approche, des liens plus forts seront cherchés avec les services appropriés du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, partenaire du projet et gestionnaire des carrières de pavés, afin de transférer les connaissances du programme. (Voir aussi R4.A1. Capitalisation)

3.3.2 Résultat R2 : Un réseau cohérent de voirie et de drainage à Kamenge/Kinama/Cibitoke est aménagé

3.3.2.1 R2.A1 : Etudes techniques

Des études techniques supplémentaires sont nécessaires pour le choix et le dimensionnement des ouvrages.

Les études devront se focaliser sur l'aspect de consolidation, à savoir la protection des ouvrages existant et la mitigation de l'impact de ces ouvrages (au niveau drainage). A cet effet, une analyse préliminaire des points problématiques (notamment les exutoires des caniveaux) sera faite pour mieux cibler les études techniques.

Des suites logiques du programme pavage ont été élaborées par l'équipe du programme. Les études techniques pourront confirmer leur faisabilité, proposer le dimensionnement, et –où nécessaire– élaborer des cahiers de charges de travaux.

Les études contiendront la partie technique (topographie, plans et coupes, analyse et plans de drainage etc.). Elles auront une composante d'impact sur l'environnement et l'atténuation de l'impact.

3.3.2.2 R2.A2 : Achat de pavés

L'achat des pavés sera fait, comme dans le programme pavage en cours, auprès des associations des tailleurs, qui bénéficieront également d'un encadrement social (voir « Appui à la filière pavé »). Dans un premier temps, la redistribution de l'achat des pavés sera faite selon une clé de répartition qui est la capacité de fourniture des pavés (directement liée au nombre de tailleurs). Le programme veillera au respect de ce critère.

En payant les pavés en fonction de la qualité observée (dans des échantillons), le programme contribue à l'augmentation de la qualité des pavés.

Travailler ainsi permet d'augmenter la qualité des pavés, qui passeront un contrôle de qualité avant envoi sur chantier. Un premier contrôle qualité des pavés sera d'ailleurs fait sur le site d'exploitation de carrière, afin de limiter le transport (aller-retour) de mauvais pavés.

3.3.2.3 R2.A3 : Voirie

Cette activité couvre les travaux de construction des routes pavées, y inclus leurs caniveaux de drainage à côté.

Le pavage des routes sera exécuté en régie de travaux par le programme, en utilisant les apprenants formés en différents métiers et encadrés socialement par les activités du résultat précédent.

Afin d'appuyer l'émergence de professionnalisation dans le cadre de la construction, des mini marchés de travaux (avec mise en concurrence) seront effectués pour des activités clairement définies (ex pose de pavés ou creusement de caniveaux).

Les ouvrages trop complexes par contre, comme cela est déjà le cas dans le programme pavage en cours, seront sous-traités aux entreprises quand cela s'avère nécessaire, afin de limiter le risque de qualité lié au recours aux apprenants.

Le programme ne pouvant assurer, en ligne directe, le recrutement et la dispense de la bourse de formation des apprenants recrutés localement, à Kamenge, Kinama et Cibitoke, pour la réalisation des chantiers, cette tâche sera confiée à une entité spécialisée sélectionnée sur base d'un appel d'offres. Cette entité appuiera le programme pour le recrutement de ces apprenants, dressera et gèrera leur contrat d'apprentissage et assurera leur rémunération sur une base régulière.

Lorsque les compétences requises ne seront pas disponibles ou ne pourront être développées au sein de la population cible du programme, il sera fait appel, de façon prioritaire, aux SETEMU. Ainsi, les SETEMU, qui comptent plus de 200 employés formés dans différents métiers (ingénieurs, gestionnaire de chantier, superviseur, paveur, conducteur d'engin...) qu'ils ne peuvent déployer à la hauteur de leurs compétences faute de financement, pourront mieux utiliser leur personnel qui pourront en outre développer de nouvelles compétences. Le programme, de son côté, aura un partenaire étatique qualifié et fiable à un prix concurrentiel avec le marché privé. Un protocole d'accord entre la CTB et les SETEMU existe et reste valable pendant la phase de consolidation.

Cette activité inclut l'achat des matériaux autres que les pavés. Comme pour les pavés, le terrain de stockage sera utilisé pour le stockage d'autres matériaux (ciment, sable, gravier, moellons, fer à béton...). Ceci a l'avantage que le programme peut lancer et exécuter les marchés publics de fourniture sans être poussé par les besoins de chantier quotidiens. Un système d'approvisionnement direct respectant les principes généraux de la commande publique est mis en place au niveau du programme en cours et sera continué pendant la phase d'extension.

L'activité inclut l'aménagement des zones de transit de déchets (voir plus bas).

L'activité inclut également les travaux accessoires aux travaux routiers, comme les signalisations et les dispositifs de sécurité (ralentisseurs de vitesse, éclairage des carrefours).

L'activité financera également le fonctionnement des engins de chantier. Un complément d'engin (un compacteur, qui améliorera d'avantage la qualité des routes pavées) est nécessaire et coûtera maximum 100.000 euro. Il convient de rappeler que tous ces engins de chantier ont été/seront achetés dans le cadre du renforcement des capacités des SETEMU et seront cédés aux SETEMU à la fin du programme.

3.3.2.4 R2.A4 : Drainage

L'aménagement urbain par le pavage et drainage dans les zones cibles augmente et intensifie le ruissellement des eaux pluviales. Des problèmes se posent aux exutoires (où le réseau de drainage des zones pavées s'arrête) : les passages sous-route ne sont plus adaptés à l'urbanisation actuelle et les caniveaux en aval des exutoires ne sont pas aménagés. Ceci crée un risque d'inondation et d'éboulement sous les nouvelles conditions de drainage en amont (zones pavées).

Afin de pallier aux problèmes susmentionnés, le programme aménagera les exutoires principaux. Où possible, cet aménagement sera fait en utilisant la technique du gabionnage. Cette technique a plusieurs avantages, comme son prix et sa flexibilité pendant et après installation. Un avantage important est aussi que le gabionnage peut être mis en œuvre selon la méthodologie HIMO.

Le concept du chantier école s'applique donc à ces travaux de gabionnage, qui seront gérés de la même façon que pour le pavage.

D'autres ouvrages de drainage, comme des collecteurs, des déversoirs, des déviations, pas directement liés aux chantiers pavage, peuvent être construits ou réhabilités également en amont des zones cibles, afin de protéger et consolider les zones pavées.

Tout comme pour le pavage, les ouvrages trop complexes, comme certains passages sous route, pourront être sous-traités aux entreprises locales via des marchés publics.

Selon les premières observations, la problématique de déménagement des populations ne se pose pas, il s'agirait pour la plupart d'une réduction de quelques m² de la parcelle. En retour, ces riverains verront fortement réduit leur risque d'inondation et profiteront d'un environnement assaini. La partie Burundaise, comme pour l'activité précédente, se chargera des aspects éventuels de compensation

selon la loi et les bonnes pratiques, même si la construction dans les zones envisagées est sauvage.

3.3.3 Résultat R3 : La collecte des déchets solides est améliorée dans les communes cibles

3.3.3.1 R3.A1 : Conception du système et études

L'atteinte du résultat est liée à un modèle durable de système de collecte/tri/recyclage/décharge des déchets. Un tel modèle a déjà été développé par le programme Pavage. Cette activité d'étude et conception servira à affiner, en interne ou via l'appui de consultance nationale/internationale, ce modèle.

Le programme devra décrire un plan concret d'implémentation du système. Une analyse financière devra déterminer/confirmer les tarifs à payer par les ménages bénéficiaires du système. Le focus sera mis sur la simplicité et la durabilité. Ceci implique entre autres que très peu d'équipements seront donnés par programme, pour garantir que le système puisse être autofinçant.

La conception du système implique également son approbation par le niveau approprié des autorités locales, ainsi que la validation par les bénéficiaires dans des ateliers participatifs.

L'activité pourra appuyer si nécessaire et si demandé par les autorités des études plus générales au niveau de Bujumbura en partie ou en entier (par exemple schéma directeur gestions des déchets solides, études de valorisation des déchets, ...).

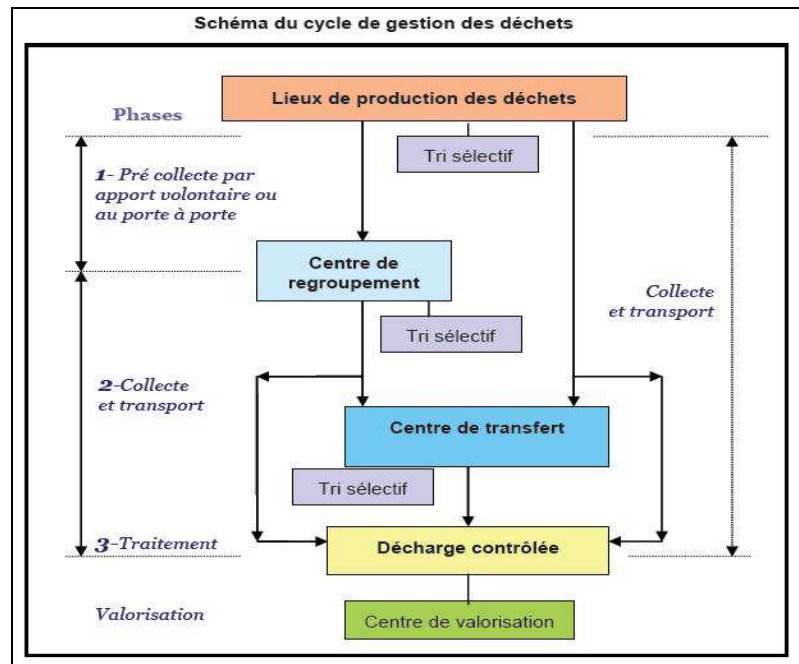
3.3.3.2 R3.A2 : Mise en place

Cette activité concerne la mise en place du système conçu dans l'activité précédente.

Quelques initiatives locales (de collecte, de tri, de recyclage), à échelle communale, portées par des organisations locales (comme des ONGs), ont existés, mais ont échoués pour des raisons diverses. Un élément important de réussite est d'avoir l'appui du niveau communal, qui régule le système (cotisations, pénalisations, financement des transports vers la décharge, ...).

Il est donc nécessaire de placer l'administration communale au centre de la gestion des déchets solides pour la pré-collecte jusqu'au centre de regroupement et de transfert. Le transport vers la décharge serait assuré par des prestataires de service sous la supervision des autorités communales. Ce système peut être autofinçant si les recettes des cotisations de la population peuvent être gérées par le niveau communal pour payer les dépenses. Une autorisation a été donnée par la Mairie de Bujumbura pour la mise en place d'un tel système de gestion des déchets, qui suit la logique de la décentralisation de la Mairie.

Une gestion efficace des déchets passe nécessairement par l'intégration d'un tri sélectif dans le schéma de gestion. Le schéma ci-dessous présente le cycle de gestion des déchets du lieu de production (ménages ou activités économiques) vers la décharge en passant par des centres de regroupement et/ou de transfert/zone de transit. À chaque échelon de la filière il est possible d'instaurer un système de tri sélectif permettant de valoriser ou de recycler les déchets et ainsi de limiter les coûts du transport entre les différents échelons. En effet, la mise en décharge est un coût important de tout système de déchets, minimaliser ce coût a un impact important sur la faisabilité du système.



Le budget de l'activité permettra:

- D'acheter des chariots (pousse-pousse) ou autre équipement pour les différentes fractions de déchets/zones de collecte pour pouvoir amorcer le système
- De sensibiliser la population pour le tri y compris d'avoir des petites unités de triage-recyclage

La formation professionnelle dans le domaine des déchets solides (collecte, triage, recyclage, valorisation), sera prévue dans le spectre des formations données aux apprenants. Cette activité pourrait répondre aux besoins emplois générés par ce secteur à moyen terme. Vu la valeur économique dans les déchets, ce secteur pourrait devenir un employeur important (sur base individuelle décentralisée soit sur base de sociétés).

Le budget disponible pour cette activité est largement (quelques ordres de grandeur) inférieur au budget nécessaire pour une solution intégrée de la problématique des déchets solides à Bujumbura. Néanmoins, le programme pourra créer l'étincelle pour d'autres initiatives et contribuera à la solution du problème en faisant une expérience pilote.

Une bonne collaboration avec toutes les initiatives en cours (par le gouvernement, par les bailleurs, par des ONG locales ou internationales) est indiquée.

L'activité sera suivie de proche afin de l'inscrire dans une logique de recherche-action. Dans cette logique, le programme s'adapte aux réalités observés après la mise en place du système, et pourra ainsi l'adapter/l'affiner, dans un souci d'améliorer le service rendu à la population à moindre coût.

3.3.3.3 R3.A3 Renforcement des capacités des communes

Cette activité concerne l'appui au niveau communal décentralisé dans la mise en place et la gestion du système de gestion des déchets solides, des recettes (cotisations, pénalités) et dépenses (salaires, transport, fonctionnement, gestion).

Le programme financera les formations nécessaires du personnel communal (gestion, comptabilité, marchés publics, ...), ainsi que –si nécessaire- leur fonctionnement pendant une phase de démarrage réduite dans le temps, tenant compte du fait que le système devra être autofinçant à la fin du programme.

Ce renforcement des capacités des communes dans les aspects de maîtrise d'ouvrage couvrira également l'appui aux communes sur la gestion du réseau routier, afin d'en garantir l'entretien via des mécanismes communales (travaux communautaires et autres) et les réparations par des prestataires techniques qualifiés. En effet, la gestion du réseau routier est fortement liée à la gestion des déchets solides, et c'est via des recettes du système des déchets solides (entre autres) et une autonomie de gestion que les communes pourront payer du matériel, des ressources humaines, des contrats de prestation de services ou travaux pour l'entretien des routes pavées. Les formations prévues pour la gestion des déchets solides sont tout à fait applicables au domaine routier également.

Le programme aidera –en utilisant éventuellement des juristes spécialisés- la commune (voire le niveau de la Mairie de Bujumbura) à l'écriture des textes nécessaires pour la mise en place du système de gestion.

L'activité, tout comme l'activité précédente, fera l'objet de recherche-action : le programme adaptera son appui aux observations sur le système mis en place.

Cette activité est fortement dépendante des évolutions institutionnelles dans la gestion de la capitale. Le programme devra suivre attentivement ces évolutions et s'adapter en conséquent.

3.3.4 Résultat R4 : Les bonnes pratiques sont capitalisées et divulguées

3.3.4.1 R4.A1 Capitalisation et diffusion

Un exercice de capitalisation a été démarré par le programme pavage. Dans la phase de consolidation, cet exercice sera étendu et achevé. L'activité concerne principalement l'organisation des ateliers de capitalisation, encadrés si nécessaire par un consultant expert en la matière.

A part du suivi et évaluation permanent, des études d'impact socio-économique ponctuelles peuvent être financées par cette activité, afin de rassembler les informations nécessaires à rendre la capitalisation plus robuste.

Cette activité inclut la diffusion des résultats du pavage, selon différents thèmes et via différents canaux.

Les thèmes préconisés sont ceux qui bénéficient aux autres projets de développement, au Burundi et dans la région, entre autres :

- Le principe des chantiers-écoles, les formations professionnelles, la réinsertion (aspects formation)
- Les chantiers en HIMO, leur organisation, leur gestion
- Les techniques de pavage et de drainage comme aménagement urbain
- La mise en place des systèmes robustes et autofinçant de collecte de déchets solides

La diffusion se fera sous plusieurs formes, comme par exemple :

- Des vidéos, destinées à la population bénéficiaire et au public large
- Des articles de presse
- Des articles plus scientifiques, à publier dans des revues du secteur

- Des rapports et guides pour utilisateurs dans des projets similaires

L'activité inclut la création des différents supports et leur multiplication.

Cette activité comprend aussi l'adaptation de la capitalisation (si nécessaire) des aspects énoncés ci-dessus avec différents projets, entités administratives (communes décentralisées), PTF, agence d'exécution, ... en vue de leur multiplication au sein du Burundi. Cette activité est donc aussi dans le but de devenir un centre de référence et d'aide technique à la mise en œuvre de projets HIMO jusqu'à HIMO social (incluant formations humaines et réinsertion socio-économiques des bénéficiaires). A cet effet, les différents partenaires du secteur de l'enseignement seront intimement associés à l'exercice de capitalisation.

3.4 Indicateurs et sources de vérification

Les indicateurs sont repris dans le cadre logique.

Après l'évaluation mi-parcours du programme en cours, les indicateurs ont été revus et développés tenant compte des réalités observées. Vu l'ampleur et la diversité du programme, les indicateurs sont tellement nombreux que le suivi et évaluation permanente du programme requièrent un effort permanent de l'équipe.

Des indicateurs indirects, difficile à mesurer, portent sur le développement socio-économique après programme grâce aux routes pavées et aux efforts d'encadrement social. Citons la diminution des maladies hydriques, la création de micro-entreprises, l'augmentation de la valeur des parcelles etc.

Le programme rassemblera également, dans le cadre de la capitalisation, des indicateurs de performance afin de comparer les deux méthodes déployées dans le cadre du programme pavage (entreprise/chantier-école en régie), en termes tant de prix que d'impact ou de qualité.

3.5 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

Les Communes (Kamenge, Kinama, Cibitoke)

Les communes seront associées aux programmes pour ce qui concerne :

- Décision sur les travaux à entreprendre, priorisation des routes à paver et des travaux de drainage, avec un appui technique du programme
- Implication dans le système de déchets solides, en tant que responsable pour la propreté de la commune : ce niveau des autorités locales bénéficiera des formations, sensibilisations et de renforcement des capacités pour qu'ils puissent assumer ce rôle, en attendant une décentralisation appliquée de la Mairie.
- Implication dans l'entretien du réseau pavé

Les SETEMU

Les Services Techniques Municipaux seront associés aux travaux dans les communes Kamenge/Kinama/Cibitoke. Ils mettront à disposition des ressources humaines qualifiées. Des protocoles de collaboration sont signés avec cet organisme étatique pour affiner ces engagements, et restent d'application pendant la phase de consolidation.

Les SETEMU peuvent également prester des services (transport) dans la gestion des déchets, et gèrent d'office la décharge de la ville de Bujumbura, destination finale d'une partie des déchets collectées dans les communes.

Les engins fournis aux SETEMU pour le Programme Pavage 1 et 2 seront utilisés également pendant la phase de consolidation.

Les organisations prestataires

Le travail de sensibilisation, accompagnement, formation sera sous-traité à des organisations de développement qui sont spécialisées dans la matière spécifique.

Les entités à l'œuvre dans le programme pavage actuellement sont :

- L'asbl « ADISCO » (O.M. 530/759 du 02/08/2006) accompagne les apprenants désireux de créer des activités génératrices de revenus. Les conseillers d'ADISCO prodiguent des conseils dans la gestion des comptes, la constitution d'une épargne et l'établissement d'un budget ou d'un plan commercial. ADISCO assure les formations en éveil entrepreneurial.
- L'institution de micro-finance « MUTEK » est une institution de micro-finance qui dispose d'une filiale au centre de la zone d'intervention du Programme Pavage. Elle est chargée du paiement des bourses d'apprentissage et d'installation sur le compte ouvert par le Programme au nom de chaque apprenant.
- L'asbl « Ikibiri Coalition » (O.M. 530/1003 29/09/2008) est responsable de l'identification et de l'inscription des nouveaux apprenants. Ils organisent également la formation humaine pour le développement des compétences sociales personnelles des apprenants et se chargent de l'orientation professionnelle des apprenants durant le cycle de chantier-école.

Des accords de financement seront signés avec les asbl partenaires ADISCO et Ikibiri Coalition (voir chapitre 5).

Les Associations de tailleurs

Le programme travaillera directement avec les associations de tailleurs de pavés autour de Bujumbura, comme dans le programme pavage en cours. Ces associations fourniront des pavés aux chantiers. Les associations seront responsables de la bonne gestion environnementale des carrières, ainsi que des conditions de travail des tailleurs et ouvriers.

Des accords de financement seront signés avec ces associations (voir chapitre 5).

3.6 Analyse des risques

3.6.1 Risques liés à la mise en œuvre

La mise en œuvre du programme de pavage sera faite en régie, avec les risques prévus :

- Conflits entre personnes, groupements, associations, ... ce risque sera atténué par un suivi et encadrement poussé au niveau social
- Efficacité moindre qu'à l'entreprise, par manque d'ouvriers formés. Ce risque sera atténué en évitant de remplacer des équipes entières par des nouveaux apprenants

Le programme pavage en cours a prouvé que ces deux risques sont sous contrôle grâce à un suivi de proximité.

Les chantiers devront être gérés comme des chantiers à l'entreprise, avec les mêmes exigences au niveau de la qualité d'exécution, la qualité des pavés etc.

L'accompagnement des travailleurs (suivi social, formations, encadrement) a prouvé les rendre plus loyaux, un très faible pourcentage n'accomplit pas le cycle de formation/travail.

La mise en place d'un système de gestion des déchets solides se fera avec le niveau communal. Ce niveau, à l'heure actuelle, n'a aucune ressource humaine pour contribuer à cette mise en place, ce qui rend la mise en œuvre difficile. Pour pallier à ce problème, le programme renforcera les capacités des communes cibles.

3.6.2 Risques liés à la gestion

Le pavage social demande surtout une gestion des ressources humaines (salaires, formations, conflits, administration). La gestion du chantier (organisation, planning, logistique, exécution, approvisionnement) revient au programme, ce qui complique la gestion mais augmente la qualité de l'intervention. La gestion du pavage social est beaucoup plus lourde, et le programme mettra les moyens nécessaires pour une bonne gestion.

Pour la gestion des ressources humaines, le programme fait appel aux ONG/asbl spécialisées et ayant de l'expérience sur le programme en cours. Ces ONG/asbl répondent à certains critères de qualité et le programme les suivra de près. Une équipe « socio-économique » composée de 4 personnes, dont un responsable, est prévue à cet effet.

3.6.3 Risques liés à l'efficacité

Efficacité de la création d'emploi

La méthode choisie (HIMO) est très efficace dans la création d'emploi, aspect prioritaire de l'objectif spécifique. Malheureusement, ces emplois dans le programme même sont des emplois temporaires, et les ex-apprenants risquent de retomber dans le chômage après la fin du cycle d'apprentissage.

Pour mitiger ce risque, le programme intensifiera la formation professionnelle et de chantier-école, ainsi que l'accompagnement social des ex-apprenants, en aidant les ex-apprenants à trouver un emploi salarié ou une activité génératrice de revenu. Aussi, en adaptant les formations professionnelles à la demande du marché de travail, on peut espérer que la réinsertion envisagée sera durable.

Efficacité du ciblage géographique

Un aspect récurrent dans les projets de développement urbain est la plus-value amenée au quartiers ciblés : réhabiliter des infrastructures publiques dans les quartiers augmente indirectement aussi la valeur des parcelles et de l'immobilier dans ces quartiers. Ceci indique bien sûr l'augmentation de la valeur économique de la ville, induit par (et plus important que) l'investissement dans les infrastructures (routières), ce qui implique une bonne efficacité du programme.

Malheureusement, l'effet de cette valeur ajoutée est souvent une hausse des prix des loyers, ce qui peut mettre en difficulté les familles avec un revenu réduit. Concrètement, certaines familles (locataires) peuvent se voir obligés de déménager vers des quartiers moins chers par manque de pouvoir d'achat. Ainsi, les projets de réhabilitation qui ciblent les quartiers pauvres risquent d'attirer la classe moyenne dans les quartiers réhabilités et de déplacer les pauvres vers d'autres ... Un risque d'efficacité dans le ciblage des plus démunis existe donc.

A Kamenge/Kinama/Cibitoke, qui sont déjà les quartiers les plus pauvres et les plus éloignés de la ville, le risque est mitigé. Le système suivi-évaluation du programme devra analyser ces aspects pour pouvoir mitiger un impact négatif éventuel.

Efficacité du réseau routier

Pour le volet Kamenge/Kinama/Cibitoke, l'argument du trafic amélioré par le pavage n'est actuellement pas celui qui est retenu principalement pour le pavage, vu la faible quantité de véhicules dans ces communes pauvres (à part sur les routes asphaltées). Il est plus important d'améliorer le drainage des eaux de pluie/eaux usées et de créer de l'emploi.

Le programme, et la phase de consolidation à fortiori, mitige ce risque en aménageant un réseau routier cohérent : dans les quartiers ciblés, chaque habitant doit pouvoir rejoindre le réseau revêtu (pavé ou asphalté) en passant par un minimum de routes non-revêtues (voir carte dans chapitre 1).

De ce fait, la circulation des services publics (bus, camions de déchets, police...) pourra être améliorée. Notons quand même que pour les grands axes prioritaires qui traversent les communes (les routes nationales), un revêtement en asphalte est mieux indiqué.

De l'autre côté, le pavage des routes diminue fortement les coûts de transport et d'utilisation des véhicules, ce qui pourra attirer du nouveau trafic dans les communes.

3.6.4 Risques liés à la durabilité

La durabilité des routes pavées est généralement très bonne, à cause des aspects suivants :

- Les pavés sont en matériau dur par définition. Si les normes sont bien respectées, les pavés mêmes ne se détériorent que très lentement
- Les ouvrages accessoires en béton (dalles, bordures, ponts, passages sous route, caniveaux) sont très durables également, si les normes sont respectées.
- La durabilité de la route entière est fortement liée à un bon entretien de la route et surtout des caniveaux de drainage le long de la route.
- Les routes pavées sont faciles à entretenir : il suffit d'enlever la zone touchée, refaire la couche de base et refaire le pavage.
- Une route pavée peut être ouverte relativement facilement. De plus, les pavés sont réutilisables dans le cas d'une réhabilitation de la route ou quand une route est ouverte pour l'installation d'infrastructures sous la route (câbles, conduites, égouts...).

Néanmoins, comme toute infrastructure, un risque réside dans l'entretien de ces routes et surtout des ouvrages de drainage :

- Un mauvais drainage est très destructeur pour la route pavée, des érosions peuvent facilement attaquer la couche de roulement et la couche de base, créant des affaissements dans la route
- Des accumulations de déchets, mélangés avec des sédiments, peuvent facilement boucher les caniveaux, contribuant au problème évoqué ci-dessus
- Des petits problèmes locaux peuvent très vite prendre de l'ampleur si aucune action n'est prise

Pour mitiger ce risque, le programme :

- Mettra en place un système de collecte des déchets (prévu dans la loi sur la décentralisation et obligatoire pour les habitants selon règlement communal)
- Aidera à la mise en place des mécanismes d'entretien et formera le maître d'ouvrage communal à la gestion du patrimoine routier

La décentralisation en cours au niveau de la Mairie de Bujumbura est un risque pour la durabilité du programme : les communes n'ont pour l'instant pas de ressources financières ni humaines pour le suivi de l'entretien routier et du système de déchets solides. En attendant l'autonomie fiscale des communes, le programme renforcera le niveau communal pour mieux gérer son patrimoine routier. Le programme aidera la commune à mettre en place des mesures (déjà prévues dans la loi) de nettoyage des caniveaux, par la sensibilisation des riverains.

Par manque de budget pour l'entretien des engins cédés aux SETEMU à la fin du programme, la durabilité de ces engins est à risque. Ce risque est mitigé par plusieurs aspects :

- Les SETEMU ont un statut qui permet de prester des services (rentables) pour le secteur privé, ainsi une source de revenu peut se créer et un intérêt de maintenir les équipements en état existe.
- Les SETEMU bénéficieront d'une aide extérieure au niveau du centre d'enfouissement technique (CET), où ils pourront rentabiliser et valoriser les équipements. Aussi, d'autres PTF peuvent utiliser les SETEMU comme prestataire de service (p.ex. le PTPGU).
- Les engins auront 5 à 6 ans, et sont déjà partiellement amortis sur les chantiers pavage. Le risque financier est donc beaucoup moindre que pour de l'équipement neuf.

Pour que le système de déchets soit durable, il faut que la décharge officielle (CET) soit opérationnelle. En effet, collecter les déchets sur un endroit pour les déplacer simplement vers un autre endroit qui ne protège pas mieux l'environnement, peut résoudre le problème local dans les communes, mais n'est pas une solution durable globalement. Ce risque est mitigé, vu les plans très concrets sur fonds des Pays-Bas de construire un CET pour la ville de Bujumbura.

3.6.5 Risques fiduciaires

Le risque principal financier est lié au taux de change euro-franc burundais. Un graphique de l'évolution du taux est donné ci-dessous et montre une fluctuation jusque 25% dans les 2 dernières années (avec un niveau haut actuellement). Les fluctuations peuvent donc être très grandes dans une période assez limitée, ce qui crée un risque au niveau des marchés publics et au niveau de la gestion du budget. Le paiement des apprenants sur les chantiers en HIMO se fait en franc burundais également, ce qui –vu l'importance de la masse salariale du chantier- comporte un risque. La réserve budgétaire peut mitiger ce risque.



Changement du taux EURO/BIF en deux ans (source : Oanda.com)

Les risques fiduciaires internes (respect des procédures, gestion de la caisse et des comptes...) sont limités par un contrôle interne de la CTB, complété par des audits de programme.

4 RESSOURCES

4.1 Ressources financières

Les ressources financières de la phase de capitalisation s'élèvent à 4.000.000 euro, en plus des 10.000.000 euro pour le Programme Pavage I, et 6.000.000 euro pour le Pavage II. La répartition du budget dans la phase de consolidation est comme indiquée dans le tableau ci-dessous.

Budget synthétisé		Montant
A	Pavage Social Kamenge/Kinama/Cibitoke	€ 2,530,000
A 01	<i>Des compétences sont développées au sein de la population cible</i>	€ 280,000
A 02	<i>Un réseau cohérent de routes et de drainage est aménagé</i>	€ 1,800,000
A 03	<i>La collecte des déchets solides est améliorée</i>	€ 320,000
A 04	<i>Le projet est capitalisé et diffusé</i>	€ 130,000
X	Réserve budgétaire (max 5%)	€ 145,500
X 01	<i>Réserve budgétaire</i>	€ 125,500
Z	Moyens généraux	€ 1,344,500
Z 01	<i>Frais de personnel</i>	€ 1,190,000
Z 02	<i>Investissements</i>	€ 30,000
Z 03	<i>Frais de fonctionnement</i>	€ 72,000
Z 04	<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>	€ 52,500
TOTAL		€ 4,000,000

Globalement, les moyens généraux représentent un tiers du budget total. Cette partie relativement importante est justifiée par les arguments suivants :

- l'extension du pavage social demande une prolongation des ressources humaines pendant la période de consolidation, afin de garder le même niveau de qualité technique et sociale des programmes en cours. La portion relative des ressources humaines devient plus importante que pour les programmes pavage 1 et 2, vu que ces derniers ont une composante importante de pavage à l'entreprise.
- la mise en place d'un système de collecte/tri/recyclage des déchets demande une expertise dédiée ainsi qu'un accompagnement très intensif de toute la filière, des bénéficiaires et des autorités locales, même si, ou justement parce que, les investissements dur dans le système sont réduits : le système des déchets devra être autofinçant à la fin du programme, ce qui est un défi plus important que de subventionner un système de déchets via un don d'équipement.

Un budget détaillé est donné en annexe.

Le budget sera principalement (65%) géré en « cogestion » (voir modalités d'exécution), sauf pour les moyens généraux du programme, qui seront gérés en régie par la CTB. La modalité de gestion est mentionnée dans le budget.

Afin de permettre le suivi pendant la phase de consolidation (après la fin de Pavage 1 et 2), des missions de backstopping sont prévues, ainsi que des audits et une évaluation finale.

4.2 Ressources humaines

Pendant la phase de consolidation, l'équipe existante sera prolongée pour la durée de la phase. Vers la fin du programme, une période de diminution des effectifs est prévue, correspondant à la diminution des travaux. Dans l'équipe existante, une partie des effectifs sera réorientée pour couvrir les besoins en expertise nationale sur le thème des déchets solides.

Les ressources humaines se composent comme suit :

- Deux directeurs de l'intervention (DI) (un venant du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, et un venant du Ministère de l'Intérieur) –
- Un coordinateur (international) du programme – jusqu'à la fin du programme, recruté par la CTB, qui assurera la codirection du programme, la coordination générale, les orientations stratégiques et la gestion administrative et financière du programme, et qui sera le délégué à la cogestion – agréé par la Partie Burundaise
- Un responsable administratif et financier (RAF) International à temps partiel (25%), nécessaire pour des points particuliers de finances et d'autorisation financières les clôtures financières des différents volets du programme
- Un expert pavage (international) du programme – nécessaire seulement pendant un an, recruté par la CTB, qui s'occupera des aspects techniques (études, suivi, supervision, réception technique) des chantiers – agréé par la Partie Burundaise
- Un expert en assainissement (international) – pendant deux ans-, en charge des aspects d'assainissement du programme (déchets solides, déchets liquides, drainage) – agréé par la Partie Burundaise
- Deux ingénieurs (nationaux), un pour les aspects de suivi techniques et administratifs (concessionnaires et relations techniques avec les communes), un superviseur chantier
- Une équipe de trois assistants sociaux de terrain, avec un responsable d'équipe national comme coordinateur.
- trois techniciens de chantier, avec des techniciens spécialisés ponctuels ou permanents (SIG, topographe, géologue, ...)
- Un ingénieur national spécialisé en déchets solides et en environnement

Au niveau technique, seul un expert en déchets solides viendra donc renforcer l'équipe existante.

L'équipe de support du programme se compose comme suit :

- Un financial officer et un comptable
- Un responsable marchés publics (à temps partiel – 5%)
- Un chef logisticien et un logisticien de chantiers (approvisionnement des chantiers)
- Un magasinier de stock principal
- Une secrétaire/réceptionniste/caissière
- Les chauffeurs, gardiens, et autre personnel de support y compris des profils techniques

Ces ressources humaines seront gérées par la CTB (ou sous contrat signé par le directeur d'intervention financé par le programme) sauf les deux directeurs d'intervention, qui restent sous leur hiérarchie actuelle. Ces directeurs d'intervention recevront des primes de motivation en proportion avec le temps presté pour le programme. Un budget de formation pour le staff est également inclus. Dans ce cadre, des lettres d'entente précisant les activités seront approuvées.

De plus, en vue d'une collaboration effective, un point focal sera défini au niveau des SETEMU.

Indirectement, le programme impliquera un nombre de techniciens et ouvriers qualifiés des SETEMU, un grand nombre d'associations communautaires et des ONG/asbl dans la mise en œuvre du programme.

4.3 Ressources matérielles

Les ressources matérielles mises en place pour le programme pavage jusqu'ici suffiront pour l'exécution de la phase de consolidation. Seul les frais de fonctionnement (communication, véhicules, consommables) sont à prolonger au prorata du programme en cours.

Un remplacement d'une partie du matériel informatique, qui est quasiment en fin de vie, est prévu.

Comme mentionné plus haut, le programme utilisera les engins de chantier achetés dans le cadre d'un renforcement des capacités des SETEMU. Le fonctionnement de ces engins est couvert par les activités qui les utilisent.

BUDGET TOTAL		Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2
A	Pavage Social Kamenge/Kinama/Cibitoke		2,530,000	63%	1,550,000	980,000
A 01	<i>Des compétences sont développées au sein de la population cible</i>		280,000	7%	180,000	100,000
A 01 01	Formation des bénéficiaires	cogestion	150,000		100,000	50,000
A 01 02	Accompagnement social	cogestion	100,000		60,000	40,000
A 01 03	Appui à la filière pavé	cogestion	30,000		20,000	10,000
A 02	<i>Un réseau cohérent de voirie et de drainage est aménagé</i>		1,800,000	45%	1,050,000	750,000
A 02 01	Etudes techniques	cogestion	50,000		50,000	0
A 02 02	Achat de pavés	cogestion	150,000		100,000	50,000
A 02 03	Voirie	cogestion	1,100,000		700,000	400,000
A 02 04	Drainage	cogestion	500,000		200,000	300,000
A 03	<i>La collecte des déchets solides est améliorée</i>		320,000	8%	260,000	60,000
A 03 01	Etude	cogestion	120,000		120,000	0
A 03 02	Mise en place du système	cogestion	150,000		100,000	50,000
A 03 03	Renforcement des capacités des communes	cogestion	50,000		40,000	10,000
A 04	<i>Le projet est capitalisé et diffusé</i>		130,000	3%	60,000	70,000
A 04 01	Capitalisation et diffusion	cogestion	130,000		60,000	70,000
X	Réserve budgétaire (max 5%)		125,500	3%	0	125,500
X 01	<i>Réserve budgétaire</i>		125,500	3%	0	125,500
X 01 01	Réserve budgétaire COGESTION	cogestion	75,000			75,000
X 01 02	Réserve budgétaire REGIE	regie	50,500			50,500
Z	Moyens généraux		1,344,500	34%	762,500	582,000
Z 01	<i>Frais de personnel</i>		1,190,000	30%	694,000	496,000
Z 01 01	Coordinateur de programme (International)	regie	285,000		105,000	180,000
Z 01 02	Expert Pavage (international)	regie	180,000		180,000	0
Z 01 03	Expert en déchets solides (international)	regie	264,000		120,000	144,000
Z 01 04	Responsable administratif et financier International	regie	90,000		45,000	45,000
Z 01 05	Equipe technique projet	regie	216,000		144,000	72,000
Z 01 06	Equipe logistique et administrative	regie	137,000		91,000	46,000
Z 01 07	Prime DI	regie	18,000		9,000	9,000
Z 02	<i>Investissements</i>		30,000	1%	30,000	0
Z 02 01	Equipement ICT	regie	25,000		25,000	0
Z 02 02	Equipement technique pour suivi	regie	5,000		5,000	0
Z 03	<i>Frais de fonctionnement</i>		72,000	2%	36,000	36,000
Z 03 01	Frais de fonctionnement (consommable, tel)	regie	45,000		22,500	22,500
Z 03 02	Frais de fonctionnement des véhicules	regie	27,000		13,500	13,500
Z 03 03	TVA à récupérer	regie				
Z 03 04	TVA à récupérer	cogestion				
Z 04	<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>		52,500	1%	2,500	50,000
Z 04 01	Frais de suivi et évaluation (finale)	regie	25,000		0	25,000
Z 04 02	Audit	regie	20,000		0	20,000
Z 04 03	Backstopping	regie	7,500		2,500	5,000
TOTAL			4,000,000		2,312,500	1,687,500
		REGIE	1,395,000		762,500	632,500
		COGESTION	2,605,000		1,550,000	1,055,000

5 MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 Cadre légal et responsabilités administratives

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique (CS) relative à l'intervention à signer entre la République de Burundi et le Royaume de Belgique. Ce dossier technique et financier fait partie de la Convention Spécifique.

La partie burundaise désigne le Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique en qualité d'ordonnateur chargé de liquider et d'ordonnancer les dépenses du programme. Il désigne un ordonnateur délégué. L'ordonnateur assure la gestion générale et veille à la bonne utilisation des fonds.

Le Ministère de l'Intérieur (qui a la tutelle de la Mairie de Bujumbura) est le maître d'ouvrage du programme. A cet effet, il désigne, en concertation avec la CTB, un Directeur d'Intervention (DI) qui assure la direction, supervision, et le contrôle direct et permanent de l'exécution des prestations pour le compte de la partie burundaise.

Le Ministère de l'Eau, l'Environnement, l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme est un partenaire technique du Programme. Il désigne, en concertation avec la CTB, le deuxième Directeur d'Intervention du Programme.

Pour la partie belge, la Direction Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) est l'entité administrative et financière responsable de la contribution belge à l'intervention. La partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et le suivi du programme à l'Agence belge de Développement, à travers une Convention de Mise en Œuvre (CMO). A ce titre, la CTB, à travers son Représentant Résident à Bujumbura, assume le rôle de co-ordonnateur chargé d'approuver les dépenses. La CTB peut désigner un co-ordonnateur délégué.

La CTB désigne un Délégué à la Cogestion (Delco), coordinateur du programme, qui assure le conseil, la supervision et le contrôle régulier de l'exécution des prestations pour le compte de la partie belge. Il sera agréé par la partie burundaise (Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération).

La mise en œuvre de l'intervention respectera le principe de la responsabilité mutuelle ; ceci implique que la partie belge et la partie burundaise soient responsables des résultats obtenus en matière de développement. Une priorité essentielle est la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement ; ce qui implique l'engagement d'évaluer conjointement, au moyen des mécanismes de plus en plus objectifs existant à l'échelon local, les progrès qu'ils accomplissent respectivement dans l'exécution des engagements pris.

5.2 Structures d'exécution et de suivi du programme

L'exécution et le suivi du programme sont assurés à différents niveaux et par différentes instances. Le programme sera exécuté en cogestion, sauf pour les études techniques au niveau pavage et les moyens généraux.

5.2.1 Structure Mixte de Concertation Locale

La Structure Mixte de Concertation Locale, SMCL, déjà existante dans les interventions en cours de pavage I et II (BDI0804911 et BDI0905211) sera aussi chargée du suivi de la prestation actuelle.

Ce Comité est une instance mixte de suivi, de monitoring et de décisions mise en place au niveau

local pour assurer la supervision et la coordination de la prestation de coopération.

Compétences et attributions de la SMCL :

- Mettre en place les structures d'exécution du programme
- Superviser l'exécution des engagements pris par les Parties
- Apprécier l'état d'avancement du programme et de l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports d'exécution du programme
- Approuver les plans d'activités du programme
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuels des résultats intermédiaires, tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions
- Faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties signataires de la convention
- Résoudre tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du programme et prendre toutes les mesures d'encouragement ou de correction nécessaire
- Résoudre, pour le bon déroulement du programme, tout problème de gestion qui se poserait, relatif aux ressources financières ou matérielles, ou à l'interprétation du DTF
- Initier à tout moment des missions d'évaluation technique ou d'audit financier
- Approuver le rapport final et clôturer le programme

Composition de la SMCL :

- Le directeur chargé de l'Europe au Ministère des Relations Extérieures, président de la SMCL ;
- Le représentant du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique ;
- Le représentant du Ministère de l'Intérieur ;
- Le représentant du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme ;
- Le représentant du Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation.
- Le Représentant Résident de la CTB

La direction du programme (composé des deux Directeurs de l'Intervention et du Délégué à la Cogestion, voir ci-après) assure le secrétariat et réalise le PV de la SMCL.

La SMCL peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne qui apporte une contribution au programme.

Mode de fonctionnement de la SMCL :

- La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la convention spécifique.

- La SMCL se réunit sur invitation de son président ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre
- La SMCL se réunit pour la première fois au plus tard trois mois qui suivent la signature de la convention spécifique.
- La SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres
- La SMCL tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités du programme afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture du programme.
- La SMCL tient également une réunion avant la fin de validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture.
- Toutes les décisions sont prises en concertation et à l'unanimité.

5.2.2 La direction du programme

La direction du programme, déjà existante dans les interventions en cours de Pavage I et II (BDI0804911 et BDI0905211) sera aussi chargée de l'exécution de la prestation actuelle.

La Direction du Programme (DP) est constituée de deux Directeurs de l'Intervention et du Délégué à la Cogestion (Delco, expert international recruté par la CTB).

Un DI est issu de la Direction chargée des Administration Provinciales et Communales du Ministère de l'Intérieur et sera coresponsable de ce programme pour les 3 premiers résultats du programme.

L'autre DI est issu de la Direction de l'Urbanise et l'Habitat du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. Il sera le coresponsable du quatrième résultat du programme.

La DP est responsable de la production des résultats intermédiaires du programme en vue d'atteindre son objectif spécifique. A ce titre, ils assurent la gestion technique, administrative, budgétaire et comptable de la prestation de coopération. Ils viseront chaque document officiel se rapportant à l'exécution de celle-ci, notamment ceux ayant trait aux procédures de marchés publics. Ils viseront « pour service rendu » ou « pour réception conforme » l'ensemble des factures, décomptes ou pièces justificatives des dépenses.

La Direction du Programme aura, plus particulièrement, les attributions suivantes :

1. Etre responsable de la production des résultats intermédiaires de la prestation de coopération en vue de l'atteinte de son objectif spécifique :
 - o Organiser, coordonner et superviser l'exécution des activités de la prestation de coopération ;
 - o Rédiger les rapports d'exécution annuels et semestriels, les rapports comptables et le rapport final d'exécution évaluation selon le canevas de la CTB ;
 - o Soumettre l'état d'avancement et l'atteinte des résultats intermédiaires à la SMCL;
 - o Élaborer et soumettre à la SMCL les plans de travail de la prestation de coopération et adapter cette planification en fonction de l'évolution de la prestation.

- Examiner l'opportunité de modifier ou non le DTF lors des sessions de planification trimestrielle.
2. Assurer le secrétariat de la SMCL
 - Proposer l'ordre du jour au président de la SMCL, après consultation de toutes les parties concernées par l'exécution de la prestation de coopération;
 - Transmettre, selon les délais requis, aux membres de la SMCL les documents préparatoires, entre autres les rapports d'exécution et l'utilisation du budget pour la période passée ainsi qu'une proposition de planning et de budget pour la période future;
 - Rédiger les comptes rendus des réunions de la SMCL.
 3. Assurer la gestion administrative et financière de la prestation de coopération selon les procédures en vigueur :
 - Participer à l'ensemble des étapes du processus des marchés publics ;
 - Viser « pour service rendu » ou « pour réception conforme » l'ensemble des factures, décomptes ou pièces justificatives des dépenses ;
 - Rédiger les rapports comptables ;
 4. Effectuer l'étude de tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et Financier qui se poserait pour le bon déroulement de la prestation de coopération avant de les soumettre à la SMCL pour prise de décision.

5.3 Responsabilités financières

5.3.1 Responsabilités financières

5.3.1.1 Les contributions de la Belgique

La prestation de coopération sera gérée en cogestion et en régie. Le partenariat entre les parties burundaises et belges sera garanti dans toutes les activités qui, quel que soit le mode de financement (cogestion et régie), feront l'objet d'un commun accord.

Contribution en cogestion

La contribution en cogestion sera exécutée selon les principes de la cogestion : le Burundi est maître d'ouvrage de l'intervention, tandis que la Belgique apporte un soutien technique et financier.

La partie burundaise désigne le Ministère des Finances en qualité d'ordonnateur chargé de liquider et d'ordonner les dépenses du programme. Il peut désigner un ordonnateur délégué. La partie belge désigne, en qualité de coordonnateur le Représentant Résident de la CTB au Burundi. Le coordonnateur est chargé d'approuver les dépenses du programme. La CTB peut désigner un coordonnateur délégué.

Contribution en régie

La contribution en régie est gérée et justifiée par la CTB. Toutefois, les dépenses en régie sont planifiées par la Direction de l'intervention qui participe également au processus de marché public.

5.3.1.2 Contribution de l'état burundais

La contribution de la partie burundaise couvrira essentiellement

- les salaires de tous les fonctionnaires appelés à contribuer à l'exécution du programme ;

- la mise à disposition de locaux;
- la contrepartie de la TVA sur tous les achats effectués dans le cadre du programme

La contribution de la Belgique ne sera en aucun cas utilisée pour le paiement de tout impôt, droit de douane, taxe d'entrée, et autres charges fiscales (y compris la TVA) sur les fournitures et équipements, travaux et prestations de service.

Si des taxes ou des charges sont exigibles selon la législation burundaise, elles seront prises en charge par la partie burundaise.

5.3.2 Gestion financière

5.3.2.1 Comptes et pouvoirs de signature

L'ordonnateur et le coordonnateur ouvriront au nom du programme un compte principal en euros auprès de la Banque de la République du Burundi (BRB). Le compte principal est actionné sous la double signature de l'ordonnateur et du coordonnateur du programme ou de leurs délégués sur présentation des ordres de paiement. Ce compte est utilisé pour réception des fonds en cogestion de la CTB pour alimenter le compte opérationnel et peut aussi être utilisé pour le paiement des grandes factures.

Sur initiative des ordonnateurs, un compte opérationnel sera ouvert en euros ou en francs burundais auprès d'une banque commerciale, et éventuellement une caisse pour couvrir les dépenses locales. Le compte opérationnel est activé par la double signature du DI et du Délégué à la Cogestion.

Les transferts sur le compte opérationnel seront réalisés par l'ordonnateur et le coordonnateur après vérification des comptes mensuels et à la demande de la direction de l'intervention. Le montant de l'avance sur le compte opérationnel est déterminé et peut être révisé par les ordonnateurs.

Les intérêts générés par les comptes bancaires s'ajoutent au budget total du programme et sont régis comme celui-ci.

Tout engagement et tout paiement doit être validé selon le principe de la double signature entre la partie burundaise et la partie belge.

Afin d'assurer une opérationnalisation optimale, une structure de mandat est définie précisant le niveau de responsabilité de chaque intervenant.

Engagements

Signature 1 – Burundi	Signature 2 – Belgique CTB	Limite de mandat
Voir Code Marchés Publics	Collaborateur programme	< EUR 5.000
Voir Code Marchés Publics	Coordinateur du Programme	< EUR 200.000
Voir Code Marchés Publics	Coordonnateur ou son délégué	= ou > EUR 200.000 selon procédure internes

Paiements

Signature 1 – Burundi	Signature 2 – Belgique CTB	Limite de mandat
DI	Collaborateur programme	< EUR 5.000
DI	Coordinateur du Programme	< EUR 25.000
DI	Coordonnateur ou son délégué / RAFI	< EUR 200 000

Ordonnateur	Coordonnateur ou son délégué	= ou > EUR 200 000 selon procédures internes
-------------	------------------------------	---

Les comptes en régie seront gérés selon les procédures internes de la CTB.

5.3.2.2 Transferts de fonds et décaissements

Afin de recevoir des fonds (sur le compte principal) dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'état belge et la CTB, un *appel de fonds de démarrage* par mode de financement peut être introduit à la représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois. Pour la partie cogérée, l'appel de fonds doit aussi être signé par l'ordonnateur.

Après cet appel de fonds de démarrage, les appels de fonds se font sur base trimestrielle. Ils sont préalablement conditionnés à la remise d'une planification opérationnelle et financière validée par la Représentation de la CTB à Bujumbura. Cette planification se repose sur le plan d'action annuel validé par la SMCL du programme.

Afin de recevoir des fonds suivants, le programme doit introduire un appel de fonds (cash call) auprès de la représentation CTB à Bujumbura, par mode de financement au début du mois précédant le trimestre suivant. La demande de fonds, qui équivaut au besoin en trésorerie du trimestre suivant avec une réserve, doit être signée par la direction du programme et aussi par l'ordonnateur pour la partie cogérée. La CTB versera les fonds sur le compte principal du programme.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiement à la demande).

Les fonds sont transférés à condition que la comptabilité du trimestre précédent soit faite et approuvée, que la programmation financière pour les trimestres suivants soit faite et validée par la représentation CTB à Bujumbura et que le montant de l'appel ne soit pas plus élevé que le solde budgétaire.

5.3.2.3 Gestion du budget

Le budget total et le budget par mode d'exécution ne peuvent pas être dépassés. Chaque changement du budget doit être approuvé par le SMCL sur la base d'une proposition élaborée par la direction du programme.

Le programme devra introduire une demande de changement budgétaire dans les cas suivants :

- le changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire)
- la réallocation des montants entre lignes budgétaires
- la réallocation des moyens entre modes de financement
- et l'utilisation de la réserve budgétaire

La gestion de changements budgétaires doit respecter les procédures de la CTB.

Si une réserve budgétaire est constituée, cette dernière peut uniquement être utilisée pour des activités du programme et après accord de la SMCL.

Les engagements doivent être approuvés par les deux parties tout en respectant les mandats (voir pouvoir de signature). La direction du programme doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

5.3.2.4 Suivi comptable et programmation financière

Chaque mois, un rapport comptable du mois précédent accompagné des pièces justificatives selon les outils et les procédures de la CTB sera établi. La comptabilité doit être signée pour accord par le directeur de l'intervention et le coordinateur du Programme et transmise au coordonnateur (représentation locale de la CTB). La comptabilité qui est envoyée à la représentation de la CTB consiste en un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Chaque trimestre, une programmation financière pour les trimestres suivants ainsi que pour le trimestre en cours sera établie selon les outils de la CTB. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à la représentation locale de la CTB dans les délais fixés.

5.4 Marchés publics

L'attribution des marchés publics de fournitures, travaux et services en cogestion se fait en conformité avec la législation burundaise sur les marchés publics y compris l'ordonnance 540/169/2011 du 17/02/2011 portant seuils de passation, de contrôle et de publication des marchés publics sur financement extérieur, ainsi que, le cas échéant, toute autre ordonnance ultérieure.

Toutefois, dans le cadre des accords de financement et accords d'exécution (voir 5.5) et moyennant accord de la SMCL, certains marchés peuvent être conclus suivant la réglementation belge sur les marchés publics.

Conformément aux dispositions de la loi locale, tous les marchés publics selon la loi burundaise seront passés par l'intermédiaire de la cellule de gestion des marchés publics (CGMP) de l'entité administrative du Burundi au sein de laquelle s'inscrit le programme. La direction de l'intervention, ou toute personne déléguée par ses soins, membre du programme, fera d'office partie de cette cellule, au moins à titre d'observateur. La CTB conserve en outre la possibilité d'envoyer un représentant de son choix, avec voix délibérative, au titre de représentant du bailleur, conformément au décret CGMP (voir infra).

Avant la notification définitive, au-delà du seuil de 25 000 EUR hors taxe, chaque lancement de marché et attribution de marché est subordonnée à l'obtention d'un avis de non-objection de la part de la CTB, délivré par le Représentant Résident. Par conséquent, toute décision relative au lancement d'une procédure et à la (non-)attribution d'un marché public, dont le montant est égal ou supérieur à 25.000 euros, au sens de l'article 4 de la loi n°1/01 du 04 février 2008 portant création du Code des Marchés Publics du Burundi sera soumise à l'approbation préalable de la CTB. Celle-ci émettra soit un avis de non-objection, soit un avis d'objection (qui sera dûment motivé), tous deux de caractère contraignant, et ce à quelque moment que ce soit, pour autant que cela intervienne avant la notification définitive du marché. Si les seuils le requièrent (voir infra) l'obtention d'un avis de non-objection constituera donc une condition essentielle de validité de la procédure de passation et de l'attribution du marché.

Conformément à l'art. 4 du Code des marchés publics du Burundi (Loi 1/01 du 4 février 2008), la disposition relative à l'avis de non objection de la CTB prime sur ledit Code et pourra justifier, moyennant motivation valable, une décision unilatérale du coordonnateur d'interrompre une procédure ou d'annuler une attribution du marché, avant sa notification définitive.

Tous les documents relatifs au marché feront référence à la source de financement. Le Représentant Résident de la CTB, coordonnateur, ou son délégué, ainsi que toute personne jugée utile par ceux-ci, pourra assister la CGMP dans le dépouillement et l'analyse des offres et participer activement aux

délibérations, avec voix délibérative. Aucune incompatibilité dans l'assistance aux différentes tâches ne sera applicable aux personnes susmentionnées. Si les seuils le requièrent (voir infra), la direction définie dans le cadre du programme transmette ensuite à l'ordonnateur et au coordonnateur de l'intervention les procès-verbaux détaillés établis par la CGMP sur le dépouillement des offres et la proposition d'attribution pour obtention de l'avis de non-objection décrit ci-dessus. Les documents transmis par la direction le seront de préférence en version draft afin de permettre l'intégration d'éventuelles recommandations émises lors de l'analyse de la CTB pour avis de non objection.

La direction du programme est responsable de l'élaboration des TdR techniques de tous les marchés publics du programme. Elle assumera aussi les responsabilités liées au respect des procédures et des règles marchés publics depuis le lancement de la procédure jusqu'à l'attribution définitive du marché et sera appuyée par le RAFi et le gestionnaire MP pendant leur période de contrat.

La CTB fixe des seuils de publication et de non-objection en vertu de ses règles de gestion interne et des mandats et afin de respecter les normes internationales régissant la coopération internationale.

Pour les marchés publics en régie, la législation belge est applicable et la réalisation de la procédure incombe intégralement au coordinateur du programme et RAFI avec l'appui de l'expert Marché Public de la Représentation.

5.5 Accords d'exécution et accords de financement

Des accords d'exécution pourront être établis avec une institution publique partenaire.

Le principe de base est qu'un contrat doit toujours être attribué après un appel à la concurrence via une procédure de marché public en vertu de la loi du 24 décembre 1993 (et ses arrêtés royaux d'exécution)³.

5.6 Mécanisme d'approbation des adaptations du DTF

Le programme sera réalisé conformément au dossier technique et financier annexé à la Convention spécifique, ci-après dénommé « DTF ».

A l'exception de l'objectif spécifique du programme, de la durée de la Convention spécifique, et des budgets définis dans la Convention spécifique, pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettres entre les Parties, l'entité burundaise responsable pour l'exécution du programme et la CTB peuvent conjointement adapter le DTF, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du programme.

La CTB doit informer la partie belge des modifications suivantes apportées au programme :

³ Voir www.ejustice.just.fgov.be

- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie burundaise,
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs,
- Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale,
- Le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF,
- Les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique,
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties. Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

Toutes les modifications au DTF initial, énumérées ci-dessus, doivent être approuvées par la SMCL. Les autres changements peuvent être implémentés par la direction d'intervention. Ces modifications seront reprises dans les rapports d'exécution de l'intervention.

5.7 Planification et rapportage

5.7.1 Planification

5.7.1.1 Planification globale

Au moment du démarrage du programme, le chronogramme des activités et le chronogramme des dépenses seront révisés et adaptés, le cas échéant, afin de tenir compte d'éventuels nouveaux développements. En cas de changement majeur, les chronogrammes révisés seront soumis pour approbation à la SMCL du programme.

5.7.1.2 Plans d'activités annuels

Au début de chaque année d'exécution, un plan d'activités détaillé sera établi et soumis à l'approbation de la SMCL. Il précisera le chronogramme d'activités et de dépenses, les orientations méthodologiques qui s'appliqueront aux activités de terrain.

Les plans d'activités seront élaborés en fonction du Cadre Logique du programme et du Dossier Technique et Financier. L'évaluation à mi-parcours pourra conduire à une actualisation ou modification de celui-ci qui devra, le cas échéant, avoir fait l'objet de l'approbation préalable de la SMCL du programme.

5.7.1.3 Planification trimestrielle opérationnelle

La Direction du Programme élaborera chaque trimestre un **planning/reporting** des activités pour la durée totale du programme. La planification trimestrielle comprendra:

1. le planning des activités
2. la planification des Marchés Publics
3. l'état d'exécution des activités prévues au trimestre précédant

Ils se feront selon les procédures et canevas de la CTB. Cette planification opérationnelle suivra le format du cadre logique et servira de base pour la planification financière.

5.7.2 Rapportage

5.7.2.1 Rapports annuels opérationnel

Un **rapport de suivi-évaluation annuel**, y compris un plan opérationnel des activités, est préparé annuellement par le responsable de programme en collaboration avec le co-responsable selon les canevas de la CTB. Il constitue une base essentielle pour le suivi du programme et de ses éventuels ajustements (tant au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport, co-signé par le responsable et le co-responsable, sera approuvé par la SMCL.

5.7.2.2 Rapport final opérationnel

A la fin du programme un **rapport final** sera rédigé par la Direction du Programme selon le canevas CTB. Il mesurera les résultats du Programme au moyen des indicateurs de performance issus du cadre logique et mis à jour lors de l'étude de référence ou lors des revues intermédiaires.

Le rapport final est présenté pour approbation à la SMCL dans les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles.

5.7.2.3 Rapportage financier

Pour chaque réunion de la SMCL les documents suivants seront produits et transmis aux membres:

- Suivi budgétaire,
- Programmation financière,
- Liste des engagements importants,
- Plan d'action lié aux recommandations des audits le cas échéant.

5.8 Suivi et évaluation

5.8.1 Suivi et évaluation du programme

Une étude de base sera élaborée au début de l'intervention. Cette étude, qui consiste à établir la situation de référence prévalant avant le démarrage du programme et mettre en place un système de suivi-évaluation, sera conduite en interne par l'équipe programme, en s'adjoignant si besoin est d'expertise complémentaire. Cette étude complètera l'étude de base élaborée par le Programme Pavage en cours, notamment sur les domaines d'activités et résultats qui n'étaient pas prévus dans le programme en cours.

Vu la durée de programme relativement courte (2 ans d'exécution), une évaluation mi-parcours n'est pas prévue. Toutefois, l'évaluation finale du Programme en cours (Pavage 1 et 2), qui interviendra normalement vers la mi-parcours du Programme Pavage 3, pourra apporter des éléments utiles pour la suite de ce programme et pour la consolidation des Programmes Pavage 1 et 2.

Une évaluation finale est prévue.

Des missions d'appui / suivi technique peuvent être organisées par la CTB afin d'appuyer la prestation dans l'exécution des activités.

Des missions d'appui / suivi financier peuvent être organisées par la CTB afin d'appuyer l'intervention dans la gestion financière des activités. L'objectif de ces missions est de fournir à la direction du programme et à la CTB de l'information fiable sur l'état financier du programme présenté dans les rapports.

5.8.2 Audit

5.8.2.1 Audit programme

Il est prévu des audits financiers des comptes du programme par un cabinet d'audit reconnu. Ces audits seront organisés selon des modalités / standards acceptés internationalement.

Le programme sera audité dans sa dernière année d'exécution. L'audit portera sur

- La vérification que les comptes du programme reflètent la réalité
- Le contrôle de l'existence et le respect des procédures.

La SMCL peut demander des audits supplémentaires si elle les juge nécessaires.

Le représentant résident est chargé de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté à la SMCL. Si nécessaire, le programme doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

Chacune des Parties (Burundi, Belgique) peut à tout moment, moyennant information préalable de l'autre, procéder conjointement ou séparément à un contrôle (audit) ou à une évaluation des objectifs et des différents aspects de l'exécution du programme, à condition de prendre en charge les incidences financières de cette évaluation. Le cas échéant, chaque partie communique à l'autre, les conclusions de ses contrôles et évaluations.

5.8.2.2 Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de programmes. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un programme soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.9 Clôture de la prestation

En fin de programme, la direction de l'intervention établira un rapport final, selon canevas de la CTB, qui devra être approuvé par la SMCL. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture tels que décharge des responsables du programme, PV de transmission des immobilisés et des archives, etc.

Bilan Financier

Six mois avant la fin du programme un bilan financier doit être élaboré par la direction du programme selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté au SMCL de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de SMCL.

Reliquat budgétaire

A la clôture du programme, le reliquat budgétaire sera reprogrammé sur le PIC en cours selon les modalités prévues par la Convention Spécifique.

6 THÈMES TRANSVERSAUX

6.1 Environnement

6.1.1 Carrières

L'effet négatif du programme sur l'environnement est évident : l'exploitation des carrières de pavés est une exploitation de la nature qui en soi n'est pas durable car les collines et formations géologiques ne se remplacent pas. Néanmoins, l'impact reste très localisé et les avantages positifs l'emportent. Comparé à d'autres technologies de revêtement routier comme le bétonnage ou l'asphalte, l'impact environnemental de l'extraction des pavés est limité. La méthodologie HIMO à son tour est moins polluante pour l'environnement que la construction mécanisée de routes avec des engins lourds.

De plus, l'accompagnement de la filière pavé contient un élément important de gestion environnementale. Une étude d'impact environnementale et sociale pour les exploitations de carrières est effectuée pour chaque carrière. Sur base de cette étude, une feuille de route est établie par les associations de tailleurs de pavés pour l'exploitation des carrières dans le respect des normes environnementales et sociales. Enfin, l'introduction des primes pour les associations qui respectent les normes environnementales a permis une nette amélioration de l'exploitation des carrières.

Des pépinières sont mis en œuvre actuellement pour réhabiliter les carrières fermées et protéger l'environnement à proximité des carrières en exploitation.

6.1.2 Pavage et drainage

L'aménagement urbain aura plusieurs effets positifs sur l'environnement :

- L'assainissement des quartiers ciblés sera fortement amélioré : en drainant mieux les eaux de pluie, les inondations et les eaux stagnantes, sources d'effets néfastes sur la santé publique, la transmission des maladies hydriques- sera évitée. Ceci correspond à l'OMD « Environnement »
- Le trafic sera plus fluide et moins polluant par km que le trafic sur les routes actuelles, qui demandent souvent un 4x4 pour pouvoir passer à faible vitesse. Au total, la réhabilitation des routes augmente le trafic, et la pollution par hydrocarbures augmente, mais la pollution par véhicule baisse.
- Les érosions des quartiers seront diminuées par un meilleur drainage. Le pavage protège la route contre l'érosion, les caniveaux guident les eaux de pluie vers les embouchures dans la rivière.

Un effet négatif du revêtement des rues en général est l'augmentation de la surface imperméable, ce qui augmente le ruissellement et diminue la recharge des nappes souterraines. La technique même de pavage, avec ses joints perméables et sa couche de base perméable, mitige ces aspects.

Le programme utilisera le plus possible des techniques végétales pour stabiliser les sols, les pentes et les berges. Citons notamment la plantation d'arbres le long des rues où l'espace le permet ainsi que l'utilisation du vétiver dans la lutte anti-érosive et comme protection des ouvrages.

6.1.3 Déchets solides

L'appui au système de collecte de déchets solides à Kamenge/Kinama/Cibitoke améliorera nettement la situation sanitaire de ces quartiers. Malheureusement, cela va de pair avec un impact négatif sur l'environnement, vu que la décharge de la ville de Bujumbura est hors normes et pollue le lac

Tanganyika par la lixiviation. Ce problème ne peut être résolu dans le cadre de ce programme, mais est en voie de résolution par un projet de coopération néerlandaise d'installation de CET (centre d'enfouissement technique, décharge contrôlée). Ainsi, les projets de collecte/tri de déchets et le projet de décharge contrôlée se complètent mutuellement en s'intégrant dans la chaîne des déchets solides : ce n'est qu'en ayant une décharge contrôlée que la collecte des déchets et la mise en décharge est justifiée, et ce n'est qu'en ayant un système de collecte que la décharge contrôlée prouve sa valeur.

6.2 Genre

Le genre est un élément important du Programme Pavage, notamment dans le pavage social en HIMO consolidé.

Compte tenu que l'identification des ouvriers/apprenants se fait de manière aléatoire et que les femmes sont plus nombreuses au moment de l'incorporation dans les chantiers, il y a beaucoup plus de femmes qui arrivent dans la réserve d'apprenants (54% du total) que des hommes, qui ont ainsi accès aux formations de tout type (de l'alphabétisme via les métiers techniques jusqu'à la formation à l'entrepreneuriat).

Le genre est respecté dans toutes les activités du programme, du capita (chef d'équipe) aux tout travaux, le genre féminin est représenté et est majoritaire sur tous les chantiers, plus de 55%, y compris les chantiers de pavage et de maçonnerie, qui jadis, étaient réservés uniquement aux hommes. 75 % de paveurs, 27 % de capas et 30% de bétonneurs sont du genre féminin. Quant à l'activité de taille de pavés, elle emploie beaucoup de femmes principalement dans le transport et la transformation des déchets de taille de pavés. Les types de travaux ont donc été adaptés en fonction des apprenantes ; travaux à la tâche moins étendue ou travaux moins lourds destinés aux femmes, possibilité d'allaitement et mise en pause du contrat d'apprentissage pour la femme arrivant au 7ème mois de grossesse, ...

Au niveau des carrières de pavés, les femmes font le portage vers les lieux de chargement au prix variant selon les distances à parcourir. La négociation du prix se fait entre elles et les comités de gestion des associations. Tandis que les hommes se chargent de l'extraction, du débitage et de la taille. Selon les estimations, la moitié des ouvriers dans les carrières sont des femmes.

Un module sur genre dans les formations humaines, ainsi qu'un module sur la gestion de l'économie familiale, à côté des formations déjà existantes de planning familial et VIH, qui touchent déjà partiellement à ce sujet.

6.3 Développement économique local et économie sociale

En travaillant, à Kamenge/Kinama/Cibitoke, l'économie sociale est stimulée. Par l'utilisation des techniques HIMO, le programme vise la création d'emplois et la distribution de revenus supplémentaires principalement au niveau local. Par ailleurs, l'injection directe de liquidités par le biais des rémunérations octroyées sur les différents chantiers, contribue à dynamiser et à diversifier l'économie locale tant dans son versant productif (appui notamment à la création d'AGR, de micro-entreprises ou encore d'activités commerciales) que social. Il est estimé que 2% (ou 10% des ménages) de la population sera bénéficiaire direct du programme (en tant qu'apprenant).

L'appui à la filière pavage travaille directement avec les associations de tailleurs de pavés, pour les renforcer et former (gestion d'entreprise, alphabétisation, métiers).

6.4 Droits de l'enfant

Les enfants sont les premières victimes des maladies hydriques qui peuvent se présenter en cas de mauvais drainage. Ils bénéficieront donc d'un environnement plus sain, ainsi que de l'amélioration de l'accessibilité des quartiers (transport public - école) et de la gestion des déchets solides (maladies transmises par les tas d'ordures – mouches, rongeurs...).

Un point d'attention est la sécurité routière : en construisant une route où il y avait peu de trafic, il faut s'assurer d'une bonne sensibilisation et protection des enfants, pour prévenir les accidents de trafic, dont les enfants risquent d'être les premières victimes.

Les routes construites auront toujours de bordures et des caniveaux, ce qui les sépare clairement des zones piétonnes. Dans d'autres cas, la zone piétonne est clairement scindée de la route. D'un point de vue sécurité de la route, le pavage a certainement l'avantage sur l'asphaltage, qui permet des vitesses nettement plus élevées et non adaptées aux quartiers résidentiels. Des casses-vitesse seront installés également.

Enfin, sur ce programme comme sur tout projet d'infrastructure, le plus grand soin devra être pris afin d'éviter que des enfants ne soient mis au travail. Dans les carrières, le contrôle de qualité sera étendu de façon à ce que ce risque soit intégré dans la procédure. Le programme veillera à ce que les conventions internationales des droits de l'enfant soient respectées.

6.5 HIV / SIDA

En travaillant en HIMO, le programme a un instrument de sensibilisation -à travers les apprenants- qui peut atteindre beaucoup de familles.

Tous les bénéficiaires des chantiers HIMO reçoivent (obligatoirement) une formation en planning familial et maladies sexuellement transmissibles. Cette formation est bien accueillie car les bénéficiaires des chantiers écoles n'ont pour la plupart pas eu de bagage éducationnel leur permettant d'appréhender par eux même cette problématique. Une mission de backstopping par l'experte VIH de la CTB a déjà permis d'augmenter la qualité des formations/sensibilisations, la phase de consolidation profitera pleinement de cet appui.

Un des indices de succès est que les apprenants veulent de manière volontaire se faire dépister, un communiqué à ce sujet a été élaboré afin de renseigner les différents centres de dépistages gratuits.

7 ANNEXES

7.1 Cadre logique

Le cadre logique correspond au cadre logique tel que adapté par le programme sur base d'analyses internes et de l'évaluation mi-parcours, complété par des éléments de consolidation tels que prévues dans la fiche d'identification.

Les indicateurs ont trait au Pavage 3 uniquement. L'agrégation des indicateurs (et des budgets) du Programme Pavage (1+2+3) se fera pendant l'évaluation finale du programme.

	Objectif global	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OG	Favoriser le développement économique la mise à niveau des infrastructures de transport intra-urbaines.	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des routes concernées - Pourcentage de ménages bénéficiaires par rapport à la population des zones cibles (<i>comme apprenant ou comme riverain direct</i>) - Injection masse monétaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de projet 	La paix est maintenue dans le pays
	Objectif spécifique	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OS	Les chantiers à haute intensité de main d'œuvre permettent une insertion des apprenants issus des communes et réhabilitent de façon durable le réseau routier.	<ul style="list-style-type: none"> - Distances et surfaces aménagées (5km pavage, + 1.5km drainage) - Nombre d'Hommes/jours de travail créés (200.000) - Nombres de personnes formées (500) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de projet - Rapport d'exécution - Fiches de présence 	Le réseau est entretenu par les autorités responsables

R1	Des compétences sont développées au sein de la population cible	1. Nombre de bénéficiaires de formations par type de formation et par sexe :	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de projet - Certificats ou Attestations - Listes de présence - Rapport des partenaires - Enquêtes auprès des ex-apprenants - Base de données des ex-apprenants 	T0	T1	T2	<p>La paix sociale est stimulée</p> <p>La population est prête à contribuer au projet</p> <p>identifications des autorités locales et partenaires (de formation) et leurs implications</p> <p>Les formations favorisent le développement personnel et communautaire</p>
		a. formations « humaines »		0	500	750	
		b. formations professionnelles		0	300	450	
		c. formation entrepreneuriales		0	400	600	
		2. Au niveau des chantiers écoles, nombre de promotions		0	300	450	
		3. Nombre d'AGR, micro entreprises créées et existantes par les ex apprenants (et nombres impliqués)		0	20	30	
		4. Nombre d'ex-apprenants salariés		0	50	75	
		5. Nombre et montant des bourses d'installations		0	60MBIF	90MBIF	
6. Nombre d'ATP appuyées	10	10	10				
7. Nombre de crédits outils octroyés	Selon besoins						
8. Nombre de carrières respectant les recommandations sociales et environnementales (y compris post exploitation)	6	10	10				
	Activités pour résultat 1	Moyens	Coûts				Hypothèses
R1A1	Formation des bénéficiaires	- Asbl, associations	150.000€				
R1A2	Accompagnement social	- Asbl, associations	100.000€				
R1A3	Appui à la filière pavé	- Asbl, associations tailleurs	30.000€				

R2	Un réseau cohérent de voirie et de drainage à Kamenge/Kinama/Cibitoke est aménagé	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de projet - PV de réception - Base de données SIG 	T0	T1	T2	Bonne gestion des RH et des chantiers Les constructions illicites sont limitées Implications effectives des autorités (locales communales, ministérielles, ...) Extension de la ville planifiée (e.a. eaux pluviales) Accréditation de chantiers écoles Production de pavés	
			1. Distance et surface pavées	0	3km		5km
			2. Sécurité = nombre de ralentisseurs, de panneaux indicateurs et éclairage	0	6		9
			3. Temps des trajets	À définir			
			4. Longueur et section des caniveaux de drainage	0	1		1.5
			5. Nombre de parcelles sur route pavée	0	200		300
			6. Nombre de riverains avec des caniveaux de drainage	0	300		450
			7. Nombre de chantiers de gestion environnementale et gestion de l'eau pluviale (chantiers connexes)	Selon besoins			
			8. Nombre d'hommes.jours des tailleurs (mise au travail) via les ATP	0	60.000		90.000
			9. Nombre d'hommes.jours d'apprenants	0	80.000		120.000
			10. Nombre de pavés achetés	0	2M		3M
11. Montant des Bourses d'apprentissage octroyées	0	100.000 €	150.000 €				
	Activités pour résultat 2	Moyens	Coûts		Hypothèses		
R2A 1	Etudes techniques	- Consultance externe	50.000€		Collaboration participative de la commune		
R2A 2	Achat de pavés	- Asbl, associations, tailleurs	150.000€		Mise à disposition d'un terrain de stockage Matériaux disponibles en quantité suffisante		
R2A 3	Voirie	- Apprenants, Asbl, entreprises	1.100.000€		Motivation de la population		
R2A 4	Drainage	- Apprenants, Asbl, entreprises	500.000€		Motivation de la population Bonne identification des priorités		

R3	La collecte des déchets solides est améliorée		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de projet - Rapports spécifiques à la gestion des déchets au niveau communal - PV des conseils communaux - Données de populations 	T0	T1	T2	<p>La population est sensibilisée à contribuer à la collecte</p> <p>Implications des autorités compétentes</p> <p>Évolution du processus de décentralisation</p> <p>Evolution des politiques sectorielles</p>
		1. Volume des déchets collectés, par commune et par mois		0	100	200	
		2. Nombre de zones transit aménagés		8	10	15	
		3. Taux de recouvrement des cotisations		0	80%	95%	
		4. Nombre de clients du système de déchets		0	5.000	15.000	
		5. Nombre des sensibilisations (la population estimée atteinte)		0	20.000	75.000	
		6. Nombre de personnes employées par le système		0	50	100	
		7. Nombre de sanctions émises et perçues		Selon besoin			
		8. Nombre de dépôts illicites de déchets		Selon besoin			
		9. Fractions tri/recyclage/valorisé/décharge		Selon faisabilité			
	Activités pour résultat 3	Moyens	Coûts				Hypothèses
R3A 1	Etude technique	- Consultance externe	120.000€				
R3A 2	Mise en place du système	- Mairie, communes, PME	150.000 €				Modèle autofinçant durable
R3A 3	Appui aux communes	<ul style="list-style-type: none"> - Formations - Appui légal - Appui équipement - Appui RH 	50.000€				Bonne implication des administrations communales

R4	Les bonnes pratiques du programme pavage sont capitalisées et diffusées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des documentations: <ul style="list-style-type: none"> o Papier (brochures, rapports) o Audiovisuel (radio, télévision) - Nombre d'ateliers et participants - Public estimé atteint par type de diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation - Rapport projet 	Selon besoins	Coopération de toutes les parties
	Activités pour résultat 4	Moyens	Coûts		Hypothèses
R4A 1	Capitalisation et Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe interne, partenaires - Consultance - Nombre d'Ateliers thématiques - Diffusion brochures/rapports - Diffusion digitale - Diffusion audio-visuelle 	130.000 €		

7.2 Chronogramme

Chronogramme		A1				A2			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
A	Pavage Social Kamenge/Kinama/Cibitoke								
A 01	<i>Des compétences sont développées au sein de la population cible</i>								
A 01 01	Formation des bénéficiaires								
A 01 02	Accompagnement social								
A 01 03	Appui à la filière pavé								
A 02	<i>Un réseau cohérent de voirie et de drainage est aménagé</i>								
A 02 01	Etudes techniques								
A 02 02	Achat de pavés								
A 02 03	Voirie								
A 02 04	Drainage								
A 03	<i>La collecte des déchets solides est améliorée</i>								
A 03 01	Etude								
A 03 02	Mise en place du système								
A 03 03	Renforcement des capacités des communes								
A 04	<i>Le projet est capitalisé et diffusé</i>								
A 04 01	Capitalisation et diffusion								

7.3 TdR Expert Assainissement

L'expert assainissement sera en charge de la partie technique du programme, et ce pour tous les volets.

Profil

- Diplôme universitaire dans un domaine environnemental
- Formation supplémentaire en assainissement
- Expérience avérée en gestion des déchets solides (collecte, tri, recyclage, valorisation)
- Expérience avérée dans la mise en place des systèmes communaux
- Capacité de management et d'organisation
- Bonne connaissance pratique des réalités de terrain en Afrique Centrale, expérience au Burundi est un atout
- Grande aptitude à travailler en équipe et à gérer une équipe
- Bonne maîtrise des logiciels de traitement de texte, de feuille de calcul et de base de données,
- Bonnes aptitudes aux communications interculturelles
- Parfaite maîtrise de la langue française

Lieu de travail

Bujumbura (communes de Kamenge, Kinama, Cibitoke)

Description de poste

L'expert assainissement sera principalement responsable de toutes les activités ayant trait à l'assainissement :

- études et conception du système des déchets solides
- mise en place du système
- renforcement des capacités des communes

De façon transversale, il/elle contribue également aux autres résultats :

- Il/elle contribue à la capitalisation du programme
- Il/elle contribue à l'élaboration et le suivi des formations dans le domaine de l'assainissement
- Il/elle supervise l'aménagement des zones de transit des déchets
- Il/elle facilite les différents ateliers de concertation avec la société civile
- Il/elle supervise les conventions et contrats avec les différents prestataires de service et avec les entités étatiques (communes, SETEMU, Mairie, ...)
- Il/elle collabore avec la Direction du Programme à la programmation et au suivi quotidien des activités

- Il/elle a un lien hiérarchique fonctionnel avec le personnel local technique engagé par le programme

7.4 TdR Responsable Administratif et Financier

Fonction :

Le responsable administratif et financier international assume la responsabilité de la gestion financière et administrative des deux programmes (Santé et Éducation). Il appuie les équipes techniques des composantes et supervise les équipes financières et administratives. Il s'intègre dans l'équipe des programmes en dépendant hiérarchiquement du Représentant Résident de la CTB. Le responsable administratif et financier est chargé des tâches suivantes :

- Achats et logistique
 - o Élaborer le plan de passation des marchés publics
 - o Superviser le processus d'achat et en accroître continuellement l'efficacité
 - o Assurer le respect des règles de marché public (burundais et belge)
 - o Superviser la gestion du matériel, véhicules, infrastructures
 - o Assurer la gestion et le suivi des contrats
- Gestion budgétaire et rapportage financier :
 - o Assurer le suivi financier : (limites budgétaires et disponibilités budgétaires)
 - o Rapporter sur l'avancement budgétaire du programme
 - o Suivre l'utilisation efficace de fonds
 - o Elaborer des propositions de changement budgétaire et des programmations financières
- Comptabilité et gestion de la trésorerie
 - o Superviser, consolider et valider la comptabilité
 - o Suivre de la position de trésorerie et gérer les appels de fonds
 - o Superviser la préparation des paiements et approuver les paiements
- Gestion du personnel local
 - o Assurer la gestion administrative du personnel local (contrat, payroll, congés)
 - o Appuyer le recrutement et sélection du personnel
- Administration du programme
 - o Superviser la clôture entre les projets des différents PIC
 - o Superviser l'intégration des tranches financières supplémentaires
 - o Suivre les accords de financement passés avec les institutions publiques dont l'accord sur le « Financement Basé sur la Performance » (Santé)
- Gestion des audits
 - o Analyser des rapports d'audit et fournir un feedback aux auditeurs

- Réaliser des plans d'action et suivre leur mise en œuvre
- Renforcement des capacités des structures partenaires
 - Appuyer le renforcement de compétences et création d'outils pour la gestion administrative et financière des services décentralisés
- Gestion de l'équipe administrative et financière
 - Planification des activités
 - Fixer les objectifs ensemble avec les collaborateurs
 - Motiver, encadrer et suivre les collaborateurs
 - Développer des compétences des collaborateurs

Profil :

La CTB recherche un expert (international) dans le domaine de la gestion administrative et financière, motivés par la concrétisation et l'optimisation de la coopération avec des pays en phase de transition. Pour être plus précis, la CTB recherche des candidats répondant au profil suivant :

- Diplôme de niveau universitaire en sciences économiques 'appliquées' ou niveau équivalent acquis par de l'expérience ;
- Minimum 5 ans d'expérience professionnelle en gestion financière ou audit
- Expérience dans le domaine de la coopération au développement
- Expérience dans la gestion d'équipe
- Expérience en gestion des ressources humaines et marché publics constitue un atout;
- Bonne connaissance des applications informatiques ;
- Bonne connaissance du français en de l'anglais. Connaissance pratique du néerlandais.
- Travail en équipe, tout à fait à même de collaborer avec des collègues issus de contextes différents ;
- Fortes qualités analytiques et rédactionnelles
- Sensibilité aux chiffres
- Sens de la responsabilité et initiative
- Orienté résultat-solution
- Talent d'organisateur
- Précis
- Proactif